



Rapport

annuel

2021

Direction de la publication :

Direction communication
APF France handicap -
Sophie Lasbleis
Evelyne Weymann

**Conception graphique,
rédaction et mise en page :**

In Medias Res

Impression et diffusion :

3i Concept-Imprim'Vert

Crédits photographiques :

Jérôme Déya, iStock

© **APF France handicap**,
tous droits réservés.

Dépôt légal : Juin 2022.

Sommaire

Édito	04 – 05
Les faits marquants	06 – 11
La démarche RéSonanceE	12
2021, retour sur une année de mobilisation politique	13 – 21
Défendre les droits fondamentaux et les rendre effectifs	22 – 27
Les acteurs, moteurs de notre action	28 – 34
L'innovation pour tous et partout	35 – 43
Ouvrer pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap	44 – 50
Les partenaires	51 – 55
Le rapport financier	56 – 69
L'association en bref	70
S'engager	71
Gouvernance et instances	72-73
Les chiffres clés	74-75

“La crise sanitaire aura permis d’éprouver la solidité de notre organisation, la force de notre démocratie interne et l’engagement de tous les acteurs d’APF France handicap.”

Cette année 2021 a été encore très marquée par la crise sanitaire et ses conséquences dramatiques pour les personnes en situation de handicap. Notre association a fait front et s’est réinventée grâce à l’investissement de toutes et tous. La solidité de notre organisation conjuguée à la solidarité et à l’engagement de tous les acteurs d’APF France handicap – professionnels, adhérents, élus, usagers et résidents, bénévoles, familles – nous a permis de tenir. **Nous avons dû apprendre à vivre de façon durable avec la COVID-19 en faisant de la protection des personnes en situation de handicap et des professionnels une priorité.** La mise en œuvre et l’adaptation des mesures de prévention (gestes barrières, équipements de protection individuelle et vaccination), ont été menées en lien avec les instances de représentation des usagers afin de prendre en compte les attentes et les difficultés rencontrées par les personnes à chaque étape. Nous nous sommes ainsi fortement impliqués pour que les personnes en situation de handicap et les professionnels qui les accompagnent ne soient pas exclus de la première vague de la campagne de vaccination à destination des publics les plus vulnérables.

Au cours de cette année nous avons continué à mobiliser nos forces militantes pour résister aux reculs des droits fondamentaux que la crise semblait justifier. Nous avons obtenu certaines avancées : la reconnaissance des besoins des parents en situation de handicap avec la prestation de compensation du handicap (PCH) parentalité dont on peut

néanmoins déplorer le caractère forfaitaire ; des améliorations de droits concernant les proche-aidants ; la prime d’inflation de 100 € élargie aux bénéficiaires de l’allocation aux adultes handicapés (AAH) et de la pension d’invalidité; etc. Certaines de ces réussites demeurent encore partielles et notre combat doit se poursuivre, notamment concernant la déconjugalisation de l’AAH. En effet, si l’abattement forfaitaire de 5 000 € sur les ressources du conjoint permet, certes un gain pour certains allocataires en couple, (120 000 d’entre eux devraient voir leur AAH augmenter en 2022), cette réforme n’est pas une individualisation de l’allocation. Nous nous sommes d’ailleurs rassemblés sur tout le territoire aux côtés d’autres organisations pour dire « Stop à la dépendance financière dans le couple ».

Tout au long de l’année, nous avons fait entendre la voix des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Nos combats n’ont pas été vains et ils doivent perdurer pour la reconnaissance et la pleine effectivité des droits fondamentaux. La route est longue et les observations sur la politique du handicap en France émises par le Comité des droits de l’Onu en septembre dernier le confirment. La France a pris un retard inadmissible dans de nombreux domaines et n’a pas encore intégré l’approche du handicap fondée sur les droits humains.

Malgré ce contexte particulier, 2021 a également été une année foisonnante à de nombreux égards pour APF France handicap. Pour la première fois de son histoire, notre association s’est implantée en Outre-mer avec la création du Pôle Guadeloupe



Serge Widawski
Directeur général
d'APF France handicap

Pascale Ribes
Présidente
d'APF France handicap

Autonomie en reprenant les activités d'aide à la personne de l'Association Guadeloupéenne de Soutien aux Personnes Handicapées (AGSPH). Nous avons déployé de nombreux projets qui ont fait avancer les droits, la qualité de vie et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap en innovant dans tous les domaines avec par exemple le dispositif **Handi-Droits**, Leka, la solution ludo-éducative pour les personnes atteintes de troubles neuro-développementaux, Le TechLab, notre hub de l'innovation technologique, handicap intérim, la première entreprise adaptée de travail temporaire, la mise en place de centres ressources parentalité et vie affective, les pôles régionaux habitat inclusif, et la reprise d'entreprises adaptées qui a permis notamment de sauvegarder 210 emplois en Pays de la Loire.

Les acteurs d'APF France handicap ont été de véritables « acteurs du changement » en déployant leurs actions de solidarité et de proximité vers les personnes les plus isolées et en proposant de nouvelles modalités d'action. Ce rapport annuel met en lumière la diversité et la richesse de ces actions essentielles, cruciales même pour ne laisser personne au bord du chemin.

Enfin 2021 a été une année d'affirmation de notre place dans l'économie sociale et solidaire. Avec le lancement de notre démarche RSE, baptisée RéSonanceE, nous avons formalisé et affirmé fortement nos engagements dans ce domaine. Nous avons également obtenu l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire et d'Utilité Sociale), qui nous permettra d'avoir accès à des financements de l'épargne solidaire.

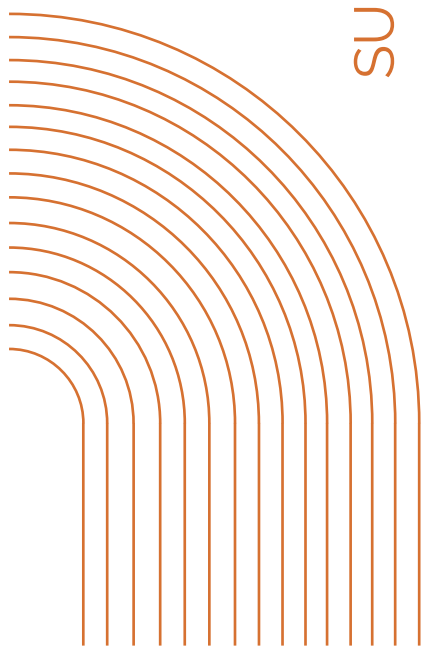
Nous abordons 2022 forts des nombreuses réalisations portées par nos acteurs et avec en perspectives d'importants enjeux pour notre association. À commencer par une mobilisation encore accrue pour une réelle transformation de la politique du handicap en France. Pour ce faire, gageons que le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) que nous avons obtenu renforcera notre capacité d'influence. C'est une reconnaissance importante au plan international pour notre association et l'ouverture de nouvelles opportunités de défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Les faits marquants

COUP D'ŒIL

SUR

2021



FÉVRIER



03

APF France handicap reprend EARTA et sauvegarde 210 emplois

08

APF France handicap s'implante en Guadeloupe et crée le **pôle Guadeloupe Autonomie**. Hyppomène Grandisson en est le Directeur.

18

La Fondation des Usagers du Système de Santé récompense 2 initiatives remarquables d'APF France handicap : les usagers "pairs accueillants", portés par le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de Corrèze (19), et le collège de la médiation.

JANVIER



21

COVID-19 : APF France handicap met en avant deux enjeux forts : l'adaptation de la mise en œuvre de la politique de vaccination au handicap et les choix de priorisation des publics.

MARS



08

Journée internationale pour les droits des femmes : le magazine Faire Face publie le dossier « Femmes en situation de handicap : elles cassent les codes ».

09

APF France handicap se mobilise devant le Sénat pour la **suppression de la prise en compte des ressources du conjoint** dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

→ [En savoir plus, page 17](#)

12

APF France handicap lance le TechLab et organise un webinaire intitulé : « Nouvelles technologies et handicap : de la co-conception à l'appropriation ».

TechLab
Le hub de l'innovation technologique

en présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées et de Philippe Denormandie, co-auteur du rapport « Des aides techniques pour l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées : Une réforme structurelle indispensable ».

AVRIL

07

Journée mondiale de la santé : APF France handicap souligne la problématique des restes à charge en santé pour les personnes en situation de handicap, réel obstacle à l'accès aux soins.

08

Discriminations : APF France handicap encourage les citoyens à participer à la consultation citoyenne sur les discriminations.

23 → 30

APF France handicap lance l'opération #MarchesAttaque et habille de trompe-l'œil chocs certains escaliers de Paris, Lyon, Brest et Marseille. À l'occasion de la journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité le 30 avril, APF France handicap organise une semaine nationale de mobilisation : « **Action Mobilités Accessibilité !** ». Toutes et tous concernés.

→ [En savoir plus, page 16](#)

26

APF France handicap publie une note politique, en vue de l'élection présidentielle 2022, sur le thème de l'accessibilité : « **Pour un environnement, des biens, services et activités accessibles à toutes et tous** ».

29

15 services Mand'APF reçoivent le label Qualimandat par la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM).

MAI

10

APF France handicap publie un **Mémento de mesures essentielles** à l'attention des candidates et des candidats, en vue de l'élection présidentielle 2022.



12

APF France handicap lance RéSonancE, sa démarche RSE et publie un référentiel intitulé « RéSonancE: L'engagement d'APF France handicap en matière de responsabilité sociétale »

→ En savoir plus, [page 12](#)

17

APF France handicap publie une note politique, en vue de l'élection présidentielle, sur le thème de l'emploi : « **Jeunes et en situation de handicap : pour une insertion professionnelle réussie !** ».



21

APF France handicap et The Adecco Group créent handicap intérim

→ En savoir plus, [page 38](#)

24

APF France handicap et l'Assurance Maladie signent une convention cadre nationale pour **améliorer l'accès aux droits et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.**

26

La caravane des enfants APF France handicap s'arrête à Paris pour faire entendre leurs droits et leurs voix.

→ En savoir plus, [page 14](#)

JUIN

04 → 06

APF France handicap organise le **Run & Trail**, une course solidaire ouverte à toutes et tous pour soutenir ses actions de proximité

→ En savoir plus, [page 50](#)

10

Le Groupe initiative national Difficultés d'élocution et de communication (GIN DEC) publie le plaidoyer "**Pour le droit à choisir et à bénéficier d'un assistant de communication**" #AEgalité

15

Ouverture des séjours de vacances organisés par APF Évasion.



17

Le gouvernement et sa majorité parlementaire bloquent le vote sur la déconjugalisation de l'AAH :

APF France handicap appelle à manifester partout en France le 16 septembre.

→ [En savoir plus, page 17](#)

26

Assemblée générale au Havre et en régions.

30

Le Pôle KERAMAN de Quimper (Accueil de jour, SAVS, Foyer de vie) reçoit un trophée de l'innovation Fehap pour son projet : « **La pair-aidance au service du déconfinement** ».

JUILLET

09

COVID-19:

APF France handicap est favorable à la vaccination obligatoire pour les professionnels du soin et de l'accompagnement.



13

APF France handicap publie une note politique, sur le thème de la santé : « **Pour un accès aux soins effectifs pour toutes et tous, dans tous les territoires** ».

21

Prosper Teboul, Directeur général d'APF France handicap, reçoit les insignes de Chevalier de l'ordre national du Mérite.

AOÛT

24

Auditions de la France devant l'ONU : APF France handicap dénonce une législation qui s'obstine à considérer les personnes en situation de handicap comme des objets de soins et non comme des sujets de droits.

26

APF France handicap obtient l'agrément **ESUS** (Entreprise Solidaire et d'Utilité Sociale).



24 → 05 sept.

APF France handicap est présente aux **Jeux Paralympiques de Tokyo**.

SEPTEMBRE

01

APF France handicap rejoint la campagne inter-associative « **ma place, c'est en classe** » aux côtés de plusieurs organisations.

03

Ségur de la santé : Dix fédérations et organisations alertent les Présidentes et Présidents des conseils départementaux pour la revalorisation salariale des professionnels.

04 → 06

APF France handicap lance "Play to Give", marathon de jeux vidéo caritatif et inclusif, diffusé en ligne et en direct.



09

APF France handicap publie une note politique, en vue de l'élection présidentielle, sur le thème de l'éducation : « **Pour une éducation inclusive de la petite enfance à l'enseignement supérieur** ».



16

22 organisations et 3 000 personnes se mobilisent partout en France pour défendre la déconjugalisation de l'AAH → En savoir plus, [page 17](#)

20

APF France handicap interpelle le CSA sur l'accessibilité physique des studios de télévision.

18 → 08 oct.

Semaine Européenne du Développement Durable : APF France handicap s'engage pour les objectifs de développement durable (ODD).

OCTOBRE

04

APF France handicap est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) depuis 2021.



06

Journée nationale des aidants : APF France handicap publie le dossier intitulé : « Aidantes, aidants familiaux & Handicap : constats, analyses, propositions et solutions ».

08

Lancement par APF France handicap du Débat Citoyen sur le thème : « Protection sociale et solidarité, quel modèle social pour demain ».

12

Mise en ligne du nouveau site internet [Faire-Face.fr](#).



21

Lancement de la boutique solidaire risquerlimpossible.org d'APF France handicap

© Guillaume Reynaud

NOVEMBRE

01

Serge Widawski, nouveau directeur général d'APF France handicap prend ses fonctions et succède à Prosper Teboul.

05 → 07

Les Journées Nationales des Parents, organisées par le Groupe National des Parents d'enfants en situation de handicap, se tiennent à Clermont-Ferrand.

15

Semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées : APF France handicap publie le guide « L'emploi des jeunes en situation de handicap : toutes les clés pour envisager votre avenir ».



26

APF France handicap publie le guide « **Accompagnement des personnes avec trouble du spectre de l'autisme** »



DÉCEMBRE

07

APF France handicap est partenaire de la série ARTE « Un mètre vingt ».

09

Lancement de la campagne publicitaire « **La Chute** ».



02

APF France handicap lance Leka, la solution ludo-éducative à destination des professionnels qui accompagne des personnes atteintes de troubles du développement



13

APF France handicap publie une note politique, en vue de l'élection présidentielle, sur le thème des ressources : « **Pour le droit de toutes et tous de vivre dignement** ».

RÉSONANCE : LA DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE) D'APF FRANCE HANDICAP



APF France handicap structure sa démarche de responsabilité sociétale et environnementale baptisée « RéSonance » lancée en 2019. Elle s'appuie aujourd'hui sur un référentiel pour valoriser ses engagements, partager les objectifs, accompagner les initiatives et irriguer l'ensemble de ses actions.

Dès 2019, l'association a affirmé les fondements de cette dynamique : combiner un modèle sociétal innovant avec un engagement social environnemental exemplaire et se positionner comme un acteur économique performant tout en cultivant un esprit collaboratif, sincère et bienveillant.

Repenser les pratiques avec tous

Cette démarche vise à impliquer l'ensemble des parties prenantes de l'association pour que soient repensés toutes les pratiques au quotidien, les projets, les activités, les décisions dans l'esprit porté par « RéSonance ». Car l'intégration d'une dynamique RSE ne peut se

faire qu'avec l'engagement et l'appropriation des personnes agissant « sur le terrain », dans l'ensemble des structures (établissements et services, délégations, entreprises adaptées) et à tous les échelons territoriaux (national, régional, départemental et local).

Un référentiel pour accompagner la transformation

Afin d'affirmer les principes fondateurs de notre démarche et de guider chacun dans la mise en œuvre de projets plus responsables, l'association a publié en mai 2021 son référentiel « RéSonance : l'engagement d'APF France handicap en matière de responsabilité sociétale. » Ce document s'adresse à tous les acteurs de l'association. Il a pour vocation de définir nos objectifs, de valoriser les nombreux engagements de notre réseau et d'accompagner chacun dans l'évolution de ses pratiques et dans l'élaboration de ses projets.

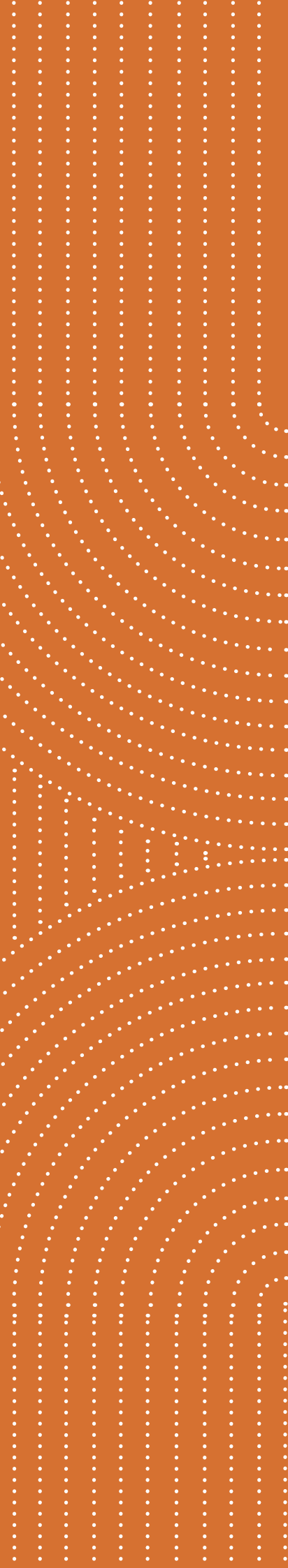
Cinq chapitres pour une ambition

Le guide « RéSonance : l'engagement d'APF France handicap en matière de responsabilité sociétale » comprend cinq parties :

- 01** L'implication de tous, marqueur de l'identité d'APF France handicap
- 02** Pour une transition sociétale favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap
- 03** Pour une association socialement intégrée
- 04** Pour un impact environnemental maîtrisé
- 05** Pour un modèle de gestion plus agile

“ RéSonance ” par l'exemple

La démarche « RéSonance » se décline par exemple dans la politique d'achats responsables d'APF France handicap (intégrant la RSE dans la sélection de ses fournisseurs), sa démarche patrimoniale (travaillant à la rénovation énergétique de son bâti) ou encore sa politique de ressources humaines (œuvrant en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail des collaborateurs). L'association peut également compter sur le choix volontariste d'APF Entreprises de répondre aux grands enjeux de la RSE fortement partagés par ses clients. L'association s'appuie enfin sur ses régions où foisonnent de multiples projets plus respectueux de l'environnement, vecteurs de lien social et porteurs de sens.



2021, retour sur une année de mobilisation politique

Toute l'année, sans relâche, APF France handicap a poursuivi ses combats. Au près des politiques, du Gouvernement, des institutions françaises, européennes ou internationales. Avec toujours la même volonté : celle de faire respecter les droits des personnes en situation de handicap. Retour sur 4 temps forts et 12 mois d'actions militantes, seule ou en inter-associatif.

Parole



Une caravane pour les droits des enfants

Vivre avec un handicap en France, c'est être confronté à de nombreux obstacles et discriminations. Et la question de l'inclusion des enfants en situation de handicap reste d'actualité. Pour faire entendre leur voix, APF France handicap a organisé, à l'initiative des délégations d'Ile-de-France, du 15 mai au 24 juin 2021 une caravane pour le respect des droits fondamentaux des enfants. Elle a traversé 34 villes sur plusieurs territoires (Essonne, Seine et Marne, Yvelines, Val d'Oise, Grand Paris, Centre Val de Loire et Normandie). Les enfants ont pu prendre la parole, raconter leurs expériences et leurs difficultés d'accès à l'éducation, la culture, les loisirs. Aux côtés de militantes et de militants de l'association, et des acteurs locaux, ils ont pu apporter leur témoignage sur le plateau de la webradio Roue Libre* et ces échanges ont été diffusés sur la plateforme Twitch et les réseaux sociaux afin de toucher un maximum de monde. À Paris, la Caravane a été accueillie par Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du premier ministre chargée des Personnes handicapées, et d'Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Le cortège a fait sa dernière étape au Havre, ville « Amie des enfants », à l'occasion de l'Assemblée générale d'APF France handicap.

Tous pareil, vraiment ?

« On est tous pareils même si on a un handicap, on est tous pareils. Le handicap, je dis pas que c'est un petit problème, mais les autres, ils peuvent très bien nous prendre comme une personne normale. »

Nina, 14 ans (Sessad)



Léa Gustaffson

Ambassadrice de la Caravane des enfants

→ Les enfants en situation de handicap font partie de la population à prendre pleinement en compte. Or, leur voix est encore trop peu entendue. C'est pourquoi l'association a décidé de leur donner la parole. **« Tous pareils mais..., le vécu et le ressenti des enfants en situation de handicap face à leurs droits »**. Lien web : urlz.fr/elbl



* La webradio "Roue Libre" est née durant le premier confinement. Animée par des adhérents, bénévoles et salariés d'APF France handicap, elle permet d'échanger librement entre auditeurs, de participer à des débats sociétaux, de développer ses savoirs et de se divertir.



Pascale Ribes
Présidente d'APF France handicap

Ce que nous demandons

« Pour garantir les droits fondamentaux de plus de 12 millions de personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, il faut inscrire le handicap comme motif de discrimination dans la Constitution, à l'instar de l'Espagne et comme vient de le faire la Belgique. »

1^{re} des 12 mesures essentielles et concrètes.

→ Memento de mesures essentielles à l'attention des candidates et des candidats à l'élection présidentielle de 2022 : urlz.fr/iubC

Élections



Remettre le handicap au cœur de la campagne présidentielle 2022

Le sujet du handicap est encore trop peu présent dans le débat politique alors qu'un tiers de la population française est directement concerné. Comme à chaque élection, APF France handicap a donc souhaité placer cette thématique au cœur de la campagne de l'élection présidentielle et des législatives de 2022. Un an avant le scrutin, l'association a déployé une collection de notes politiques baptisées #AEgalité sur les sujets de préoccupations des personnes en situation de handicap et de leurs proches (accessibilité, emploi, santé, éducation, niveau de vie, autonomie). L'association a demandé aux candidates et candidats d'inscrire le handicap dans leurs communications publiques et leur programme, en leur proposant des contributions issues de ses différents plaidoyers. En mai 2021, APF France handicap a rassemblé l'ensemble des mesures essentielles à prendre par les futurs élus dans le « Mémento de mesures essentielles à l'attention des candidates et des candidats ». Dans ce document, l'association rappelle les 5 principes incontournables pour la participation de toutes et tous, les 8 priorités pour une refondation sociétale et les 12 mesures prioritaires à inscrire dans les programmes.

APF France handicap a également lancé en octobre 2021 un Débat Citoyen pour croiser les regards entre personnes en situations de handicap, aidants, proches et citoyens tirés au sort pour imaginer un nouveau modèle de protection sociale. Les axes prioritaires et propositions issus de ces réflexions ont été présentés aux candidats en mars 2022.

Action Mobilités Accessibilité ! Toutes et tous concernés, une semaine pour se mobiliser !

#Marches
Attaque

À l'occasion de la journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité, APF France handicap a organisé du 26 au 30 avril une semaine d'actions nationales.

Dès le 23 avril, l'association a interpellé les décideurs et invité les citoyennes et citoyens à s'engager pour une France accessible avec une initiative choc, l'opération #MarchesAttaque. Des fresques en trompe-l'œil, représentant des marches détruites, ont été peintes sur des escaliers publics à Paris, Lyon, Marseille et Brest. APF France handicap a mené, la semaine suivante, de nombreuses actions thématiques dans toute la France, sur les difficultés d'accès aux lieux de soins, aux commerces, aux transports ou aux loisirs.

Chaque fois, l'objectif était de dénoncer des lieux insuffisamment accessibles, de valoriser des pratiques inspirantes et de proposer des solutions innovantes. Car l'accessibilité est un droit fondamental et un véritable enjeu de société qui concerne l'ensemble de la population et pas uniquement les personnes en situation de handicap. À cause de trottoirs trop hauts ou encombrés, de portes trop lourdes, d'absence d'ascenseurs... de nombreuses personnes ont des difficultés à circuler dans la rue ou accéder à des bâtiments.

La consultation APF France handicap-Ifop, réalisée en 2020 auprès de 12 000 Françaises et Français, concernés ou non par le handicap, relève cette véritable injustice. Aujourd'hui, 9 personnes sur 10 disent éprouver des difficultés d'accessibilité lors de leurs déplacements.



Accessible ?

« Mon cardiologue a des escaliers devant la porte principale et 10 marches pour atteindre le secrétariat. Rien n'est aménagé. Mon médecin traitant a un sas d'entrée avec deux portes qu'il faut tirer, et pas de place pour moi dans sa salle d'attente trop petite ! »

Anonyme - Femme en situation de handicap (Enquête Ifop - APF France handicap, 2020)

→ À lire, notre note politique « **Pour un environnement, des biens, services et activités accessibles à toutes et tous** » urlz.fr/hzOi

→ **Photo gauche** : Escalier à Montmartre, Paris

→ **Photo droite** : Escalier de la mairie, Brest





Couple

AAH: stop à la dépendance financière !

« Il est temps de remettre en cause le statut de minimum social de l'AAH et de considérer cette allocation avant tout comme un revenu individuel d'existence pour les personnes en situation de handicap. »

Extrait de la lettre ouverte adressée au président de la République par la présidente d'APF France handicap au nom d'un collectif d'associations le 5 octobre 2021.

Faux mariages, manifestations, rencontres avec des élus locaux... Plus de 3 000 personnes ont participé à une cinquantaine d'actions dans toute la France le 16 septembre 2021 pour dire stop à la dépendance financière des bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH). Point d'orgue d'un mouvement citoyen initié début 2021, APF France handicap, et 21 autres organisations, se sont mobilisées pour que la majorité parlementaire acte enfin « la suppression de la prise en compte des ressources du conjoint », et mette ainsi fin à une situation de dépendance, susceptible de créer des situations de maltraitance voire de violences au sein du couple.

Cette recommandation du Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies à l'État français est une revendication de longue date d'APF France handicap. Elle est soutenue par la Défenseure des droits et la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH). Aujourd'hui, le montant de l'AAH est calculé en fonction des ressources du couple, et 270 000 personnes perçoivent une allocation réduite ou en sont privées, alors qu'il s'agit d'un revenu de remplacement pour des personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler.

L'individualisation de l'AAH a d'abord été approuvée par l'Assemblée nationale en 2020 puis par le Sénat en mars 2021. Mais un amendement du gouvernement adopté en juin par la commission des affaires sociales a de nouveau maintenu le principe de conjugalisation de l'AAH. En décembre, la proposition de loi a à nouveau été débattue, en 3^e lecture, à l'Assemblée nationale, sans succès.

Depuis ce vote méprisant, APF France handicap reste mobilisée pour que l'individualisation de l'allocation soit définitivement votée dans le cadre d'un processus parlementaire démocratique.

JANVIER



01 janvier

Entrée en vigueur du décret sur la PCH (prestation de compensation du handicap) parentalité :

APF France handicap exprime sa forte déception concernant les critères d'éligibilité trop restrictifs.

11 janvier

Présidence française de l'Union Européenne :

APF France handicap fait part de ses attentes et de ses propositions dans un courrier adressé à la secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées.

14 janvier

Engagement des travaux sur le sujet de l'assistance sexuelle par le Comité Consultatif National d'Ethique :

APF France handicap renouvelle sa demande d'autoriser la création des services d'accompagnement à la vie sexuelle en France.

FÉVRIER

8 février

Proposition de loi « Prévention santé au travail » :

APF France handicap considère le texte insuffisant et communique ses observations et ses recommandations aux députés.

16 février

APF France handicap et l'Observatoire des Inégalités publie une

tribune sur le manque de données statistiques sur les personnes en situation de handicap.

MARS

04 mars

Plainte d'Amélie, étudiante en situation de handicap, contre la direction du lycée Molière pour discrimination :

APF France handicap est à ses côtés lors de l'audience au tribunal.

09 mars

Octroi de la PCH et de l'individualisation de l'AAH :

APF France handicap salue l'adoption du report de 60 à 65 ans par le Sénat.



09 mars

Déconjugalisation de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) :

APF France handicap se mobilise devant le Sénat.

➔ [en savoir plus page 17](#)



 12 mars

Climat :

APF France handicap et plus de 150 organisations signent l'appel pour une vraie loi.

 17 mars

PCH Parentalité :

APF France handicap lance une enquête auprès de parents en situation de handicap pour évaluer l'impact de ce nouveau droit sur leur quotidien.

 22 mars

Projet de décret sur le référencement collectif des aides à la mobilité :

APF France handicap fait part de la très grande inquiétude que suscite ce projet et interpelle le Premier ministre.

AVRIL

 08 avril

Plainte d'Amélie : relaxe de la direction du lycée Molière :

APF France handicap fait part de sa stupéfaction et adresse une lettre ouverte aux responsables politiques.

 12 avril

PCH Parentalité :

APF France handicap dévoile les premiers résultats décevants de son enquête et alerte sur les insuffisances de cette mesure (Exclusion de nombreux parents du décret, non prise en compte des besoins réels, principe de forfaitisation contraire au principe de l'individualisation...).

 15 avril

Pension de retraite + AAH = droit au complément de ressources :

APF France handicap interpelle la Caisse nationales d'allocations familiales (CNAF) quant à l'effectivité de ce droit.



 23 avril

Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité :

APF France handicap habille les marches des escaliers de grandes villes.
#MarchesAttaque

➔ [en savoir plus page 16](#)

 24 avril

Réclamation collective :

La Défenseure des droits rend une décision légitimant cette réclamation. Pour rappel, en 2018, 2 organisations européennes soutenues par 5 associations françaises dont APF France handicap ont déposé une procédure de réclamation collective devant le Conseil de l'Europe pour faire condamner l'État français pour violation des droits fondamentaux des personnes handicapées.

MAI

 05 mai

Publication du rapport d'évaluation du Plan maladies neurodégénératives :

APF France handicap et le Collectif Maladies neurodégénératives interpellent le ministère des Solidarités et de la Santé afin de concrétiser cette feuille de route.

 06 mai

Élections départementales et régionales :

APF France handicap interpelle les candidates et candidats.



20 mai

La Caravane des enfants

APF France handicap fait une halte à Paris en présence de la secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées et du secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles.

→ [en savoir plus page 14](#)

JUIN



17 juin

Déconjugalisation de l'AAH :

APF France handicap s'insurge face au vote bloqué du gouvernement.

→ [en savoir plus page 17](#)

22 juin

APF France handicap rejoint le Collectif « Refuser la misère » organisateur de la journée mondiale du refus de la misère chaque 17 octobre.

JUILLET

05 juillet

APF France handicap et le Collectif maladies neurodégénératives

adressent une lettre ouverte à Olivier Véran et Brigitte Bourguignon pour faire entendre leurs inquiétudes concernant la nouvelle feuille de route maladies neurodégénératives (MND).

06 juillet

Comité interministériel du handicap :

APF France handicap déplore l'absence de mesures ambitieuses.

15 juillet

Stationnement et handicap :

APF France handicap interpelle le Ministre délégué aux Transports suite à des problèmes récurrents en matière de stationnement rencontrés par les personnes en situation de handicap.

AOÛT

18, 20 et 23 août

Audition de la France par l'ONU :

APF France handicap regrette le manque d'analyse, de prise de recul et de perspectives de la part du gouvernement. Elle attend des recommandations fortes et ambitieuses de la part de l'ONU.

SEPTEMBRE

03 septembre

Séjour de la santé :

APF France handicap et 9 fédérations et organisations interpellent les conseils départementaux sur la revalorisation salariale des professionnels du soin et de l'accompagnement.

14 septembre

Examen de la France par l'ONU :

APF France handicap partage de nombreuses observations de l'ONU mais regrette l'absence d'approfondissement de certains sujets majeurs.



16 septembre

Déconjugalisation de l'AAH :

APF France handicap et 21 organisations se mobilisent partout en France et adressent une lettre ouverte au président de la République.

→ [en savoir plus page 17](#)



 18 septembre au 08 octobre

Semaine Européenne du développement durable :

APF France handicap s'engage pour les objectifs de développement durable (ODD).

OCTOBRE

 06 octobre

Journée nationale des aidants :

APF France handicap et le Collectif Inter-Associatif des Aidants Familiaux (CIAAF) publient une étude sur l'impact de la crise sanitaire sur la vie des aidants familiaux.

 11 octobre

Projet de décret relatif aux modalités de prise en charge des fauteuils roulants :

très inquiète face à certaines dispositions, APF France handicap interpelle le Premier ministre et son gouvernement.

 27 octobre

Versement d'une « indemnité classe moyenne » :

APF France handicap interpelle le Premier ministre sur l'exclusion des pensionnés d'invalidité de l'indemnité inflation.

NOVEMBRE

 05 novembre

Élection présidentielle :

Le Pacte du Pouvoir de Vivre, dont APF France handicap fait partie, publie 90 propositions pour le pouvoir de vivre et d'agir.

 10 novembre

Séjour de la santé :

APF France handicap et le Collectif Handicaps jugent les annonces du Premier ministre insuffisantes pour un accompagnement de qualité.



 15 au 21 novembre

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées :

APF France handicap dénonce une politique de réformes tous azimuts bien loin de la réforme systémique annoncée.

 15 novembre

APF France handicap et le Collectif sur les maladies neurodégénératives

signent une tribune pour alerter sur le manque de personnel soignant et sur les délais de prise en charge que les malades subissent dans les services spécialisés.

DÉCEMBRE

 02 décembre

Déconjugalisation de l'AAH :


APF France handicap plaide pour une prise de conscience de la majorité présidentielle.

→ [en savoir plus page 17](#)

 13 décembre

Réforme des fauteuils roulants :

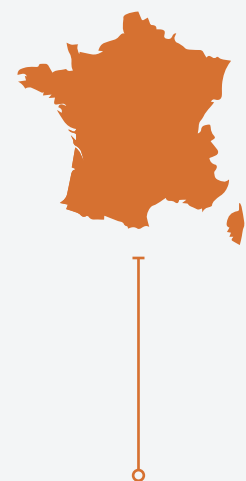
APF France handicap adresse un courrier à la secrétaire d'État pour réaffirmer la nécessité de garantir le libre choix du fauteuil roulant par les personnes. Ces réformes ne permettent pas aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'aide technique de leur choix, adaptée à leurs besoins et sans reste à charge.



Défendre les droits fondamentaux et les rendre effectifs, ADN de l'association

Faire respecter les droits fondamentaux des citoyennes et citoyens en situation de handicap, et veiller à ce qu'ils soient effectifs : deux missions au cœur de notre association. Et ce au niveau national, régional et local. En 2021, APF France handicap a poursuivi ce combat en menant des initiatives originales et en déployant des outils adaptés aux personnes accompagnées. L'association s'est ainsi mobilisée dans tous les domaines de la vie quotidienne (emploi, juridique, autonomie, accès aux soins, etc.) pour proposer des solutions innovantes au plus près des besoins des personnes.

LES DROITS DES PERSONNES AU COEUR DE HANDI-DROITS



La mission de défense des droits est centrale dans les délégations. Depuis le 1^{er} septembre 2020, elle s'est réorganisée autour du dispositif Handi-Droits pour mieux faire remonter et mieux traiter les besoins sur tout le territoire. Sa plateforme en ligne comptabilise déjà plus de 3 000 demandes, dont un tiers sur les allocations et les prestations MDPH. Les référents au niveau local reçoivent dans les délégations les personnes en situation de handicap qui ont des interrogations juridiques. Ils leur apportent des réponses sur des sujets aussi variés que le logement, l'accessibilité, l'emploi ou encore les retraites... Au moindre doute, ils peuvent transférer aux coordinateurs régionaux tandis qu'au dernier échelon, le Pôle juridique national intervient en cas de besoin pour les problèmes de droit les plus complexes. La plateforme en ligne centralise toutes les questions traitées et alimente un Observatoire. Les problématiques les plus récurrentes ainsi collectées permettront d'adapter les revendications associatives.



Marie-Christine Cabarat
coordinatrice Handi-Droits
pour la région Nouvelle-Aquitaine

Permettre un accès au droit équivalent partout en France

« L'accès aux droits a toujours fait partie de l'ADN d'APF France handicap et des missions des délégations. Avant Handi-Droits, il y avait une forte disparité régionale sur sa mise en oeuvre, la création d'un outil national était indispensable pour faciliter cet accès et ce pour l'ensemble des adhérents, quel que soit leur lieu de résidence. En Région Nouvelle-Aquitaine, nous avons actuellement 30 référents Handi-Droits au niveau territorial dont 14 salariés et 16 bénévoles. En tant que coordinatrice régionale, je viens en appui sur les questions les plus complexes. Je veille aussi aux besoins de formation, de prise en main de l'outil, de collecte d'informations indispensables pour la réponse adéquate. Je fais le lien avec le Pôle juridique pour toutes questions relatives aux difficultés ou améliorations à apporter à cette plateforme. »

De la collaboration et de l'autonomie

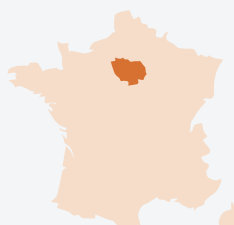
« Cette structuration en trois niveaux de réponse a nettement amélioré notre façon de travailler et nous rend plus sereins. Des



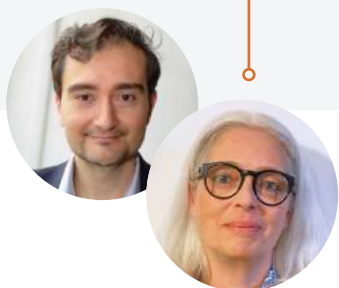
“L'organisation optimise les compétences de chacun, et c'est un vrai travail d'équipe qui se met en place ou chacun peut apporter à l'autre. Un vrai travail collaboratif !”

formations identiques ont été proposées par le Pôle juridique à l'ensemble des référents territoriaux puis aux coordinateurs régionaux. Nous pouvons aussi nous appuyer sur une bibliothèque en ligne, alimentée régulièrement par les juristes avec des fiches pratiques, des notes juridiques par thème et des alertes sur l'actualité. Tout ce travail de recherche, voire d'interprétation des textes, est du coup facilité, c'est une vraie bouffée d'oxygène. »

MISSION EMPLOI : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE, L'ENTRÉE ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL



Évaluer, faire du conseil en entreprise et proposer des aménagements de poste : voici quelques-unes des interventions de la Mission Emploi en Île-de-France. Son but ? Appuyer les prescripteurs et les personnes en situation de handicap dans l'accompagnement vers et dans l'emploi en milieu ordinaire. Une équipe composée de chargés d'insertion professionnelle, d'ergothérapeutes et d'une neuropsychologue apporte des expertises ponctuelles.



Cyril Coulet, Directeur du Pôle enfance-adultes de Paris qui comprend la mission emploi en Île-de-France et Joëlle Rodrigues, Responsable de la Mission emploi

Des missions ponctuelles uniquement

Joëlle Rodrigues : « En 2021, nous avons pratiqué des expertises auprès de plus de 500 demandeurs d'emploi et réalisé plus de 90 interventions pour des aménagements de poste et conseils en entreprises et organismes de formation. Grande nouveauté : la crise sanitaire a favorisé une extension du télétravail, nous sommes donc souvent intervenus au domicile des personnes pour sa mise en place. Ce sont à chaque fois des appuis ponctuels. »

Cyril Coulet : « L'accès à l'emploi en milieu ordinaire n'est toujours pas une évidence. Il requiert de mobiliser des compétences spécifiques pour apporter un appui aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux entreprises. La Mission Emploi dispose de la palette d'expertises pour accompagner des parcours mais le marché des prestations d'appuis spécifiques nous limite actuellement à des prestations ponctuelles. »

S'ouvrir aux handicaps pluriels

Cyril Coulet : « Nos ergothérapeutes évaluent les capacités fonctionnelles des personnes avec un handicap moteur, tant pour les membres inférieurs que pour les membres supérieurs. Ils identifient le type

d'aménagements qu'il est possible de mettre en place. Au handicap moteur peut s'ajouter un handicap cognitif qui est invisible. Une neuropsychologue nous a donc rejoints afin de pouvoir adapter nos propositions pour les personnes qui ont des handicaps pluriels. »

« Grande nouveauté : la crise sanitaire a favorisé une extension du télétravail, nous sommes donc souvent intervenus au domicile des personnes pour sa mise en place. »

Un plateau technique pour accélérer les aménagements de postes

Joëlle Rodrigues : « Lorsque nous faisons des préconisations d'aménagements de postes, il est souvent nécessaire d'aller vite pour leur mise en place concrète : par exemple, quand on intervient auprès de personnes qui intègrent des formations de six mois, il faut que le matériel soit rapidement déployé, sinon nous faisons face à un risque de rupture de parcours. Pour déterminer plus efficacement les besoins en aménagements, nous avons donc imaginé un plateau technique dans nos locaux. Ce sont différents outils : bureaux à hauteur réglable, sièges, souris ergonomiques, bras articulés, reposes bras etc. pour mettre en situation les personnes, comme dans la réalité. »

En Gironde, on “Booste les talents” des personnes en recherche d’emploi

Boostons les talents, le dispositif imaginé par la délégation de Gironde en 2021, avait un objectif clair : permettre aux personnes en situation de handicap qui recherchent un emploi de retrouver confiance en elles et en leurs capacités. 4 sessions ont pu être organisées dans l’année avec au total 29 participants. Pour les aider sur tous les aspects de leur insertion professionnelle, en plus du suivi individuel proposé et du parrainage, une multitude d’ateliers collectifs menés par des partenaires experts étaient organisés pendant 4 semaines. Les bénéficiaires ont ainsi pu goûter au théâtre, à la sophrologie, à la socio-esthétique ou encore à des mises en situation d’entretiens de recrutements, autant d’activités pour leur permettre de mieux gérer stress et émotions ou apprendre par exemple à soigner leur apparence. 4 CDD, 2 CDI, 2 contrats en Ésat



→ Alexandra Boucher, adhérente de l’association

ont notamment pu être signés à l’issue du programme, au total 65 % des participants ont vu leur situation évoluer. « Le programme m’a permis de me booster dans mes démarches, m’a apporté du réseau, j’ai pu sortir de ma zone de confort, et prendre soin de moi et de mon corps », explique ainsi l’un des participants.

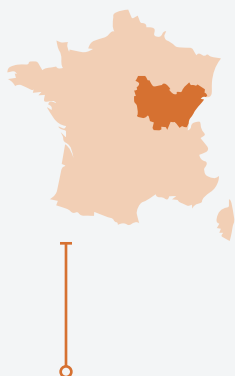
15 services Mand’APF reconnus par le Label Qualimandat !

Recrutement des professionnels, élaboration des fiches de paie ou encore détermination des horaires, Mand’APF offre ses services aux particuliers employeurs dans toutes leurs démarches juridiques et administratives. Quand une personne en situation de handicap choisit de salarier en direct ses aides à domicile, Mand’APF peut agir en tant que mandataire et assurer les tâches parfois complexes que cela implique. C’est une façon pour les personnes en situation de handicap de rester autonomes dans la gestion de

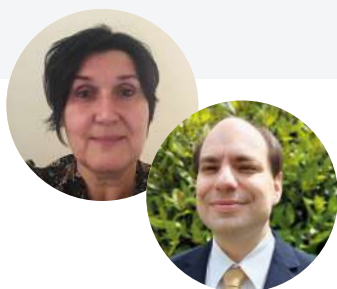
leurs aides de vie, tout en bénéficiant d’un interlocuteur qui les rassure en cas de besoin. « Je pense à cet homme qui souhaitait se réinsérer professionnellement : le service l’a aidé à obtenir des assistantes de vie qui l’accompagnent lors de stages-découvertes de Pôle emploi », explique Iliana Olivier référente Mand’APF. En 2021, la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM) a délivré le label Qualimandat à 15 services Mand’APF. Qualimandat est le premier label qualité dédié à l’activité de mandataire.



VACCINATION MOBILE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : "ALLER VERS" DES PUBLICS VARIÉS



1 428 personnes vaccinées contre le Covid-19 et 6 774 km parcourus : c'est le bilan 2021 du centre de vaccination mobile développé dans la Nièvre par le foyer d'accueil médicalisé d'Imphy. Deux véhicules entièrement équipés, avec du matériel de froid pour conserver les vaccins, des trousseaux de secours, des ordinateurs et des imprimantes, il n'en fallait pas moins pour répondre aux contraintes sanitaires et administratives d'un tel projet. Destiné au départ aux personnes en situation de handicap qui ne pouvaient pas se déplacer, il a élargi son public peu à peu pour répondre à la demande sur le territoire. Des personnes âgées, des personnes sans domicile fixe, des salariés d'entreprises, mais aussi des enfants, ont pu être vaccinés grâce à cette initiative.



Nathalie Swiatkowski, Directrice régionale Bourgogne-Franche-Comté et **Jérôme Moreau**, Directeur du FAM, SAMSAH, SAVS d'Imphy et du Centre de vaccination mobile

La nécessité d'une vaccination mobile pour protéger massivement

Nathalie Swiatkowski : « La Nièvre est un département extrêmement rural, la question des déplacements pour se faire vacciner se posait donc fortement pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de vaccination mobile souhaitait donner l'accès aux soins sans rupture d'équité en allant vers les personnes les plus vulnérables. Le dispositif a été finalement encore plus inclusif que prévu.

« On a vacciné des personnes de toutes catégories sociales. Le médico-social est venu au secours du milieu ordinaire, on a répondu présent. »

De la demande pour des personnes en établissements, on a glissé vers le milieu de vie ordinaire des personnes vulnérables, jusqu'au lieu de travail des personnes, pour finir sur les plus jeunes. On a vacciné des personnes de toutes catégories sociales. Le médico-social est venu au secours du milieu ordinaire, on a répondu présent. »

Jérôme Moreau : « À Imphy, nous avons été le premier établissement médico-social vacciné en France. Donc l'idée s'est très vite imposée d'aller au-delà et d'ouvrir vers l'extérieur. Pour nous, c'était le seul moyen de protéger les personnes. Ensuite, le déploiement a pris des proportions que nous n'imaginions pas au départ. Nous pensions à 1 ou 2 demi-journée(s) par semaine alors que nous sommes montés à 3, voire 4 jours. Nous avons vacciné les salariés de 5 entreprises du département à la demande de l'Agence régionale de santé (ARS) avec 130 à 150 injections en une demi-journée! »

Les perspectives :

Jérôme Moreau : « Avec cette équipe mobile, nous avons rencontré des personnes encore plus isolées et éloignées des soins que nous ne le pensions. Nous souhaitons poursuivre ce dispositif sur d'autres vaccins, d'autres axes de prévention car ce qui a été fait est reproductible. »

Premiers secours et sensibilisation au handicap : un partenariat gagnant-gagnant avec les sapeurs-pompiers



➔ Virginie Valladon, adhérente de l'association, et Julie Aymé, chargée des actions associatives.



Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux formations de premiers secours, et, par la même occasion, sensibiliser les sapeurs-pompiers au handicap : c'est le double intérêt de la convention de partenariat signée le 25 novembre 2021 entre APF France handicap et la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSP).

Cette convention nationale vient confirmer le travail initié dans les délégations depuis de nombreuses années. Les Bouches-du-Rhône avaient mené dès 2018 une action de formation, rejointes en 2019 par la Gironde qui a proposé des sessions regroupant personnes valides et en situation de handicap.

« Cette formation m'a apporté beaucoup. Cela me met plus en sécurité, car maintenant je sais comment porter secours à mes proches. Je ne sais pas si en situation réelle je pourrais vraiment les sauver, mais au moins, je saurai passer un appel correct aux pompiers. »

Virginie, participante en situation de handicap

Et aussi en

2021

✱ **Le dispositif Déclif Jeune Emploi & Santé** en Ile-et-Vilaine a accompagné les jeunes en situation de handicap de plus de 16 ans ayant des difficultés d'orientation, de choix de formation ou d'accès à l'emploi.

✱ **Une collaboration avec 40 acteurs publics** a été mise en place afin de concevoir un annuaire en ligne des lieux de soins accessibles dans les Pays de la Loire et en Île-de-France. Du parking jusqu'à la prise en charge du patient, tout est pris en compte selon tous les types de handicap. Ces données seront intégrées à l'annuaire du site Santé.fr, porté par le Ministère des Solidarités et de la santé.

Chiffres

CLÉS

✱ **Covid-19 : plus de 50 mises à jour de la procédure générale et de la FAQ Soins.**

✱ **Handi-Droits, c'est plus de 220 acteurs, 10 webinaires organisés, 105 outils mis à disposition dans la base documentaire.**

Les acteurs, moteurs de notre action

Adhérents, bénévoles, salariés, personnes accompagnées et usagers, familles et proches... grâce à eux, APF France handicap avance et déploie ses actions sur tout le territoire. Malgré les obstacles générés par la crise sanitaire, tous ces acteurs ont su faire preuve de professionnalisme, d'innovation et d'implication pour tenir leurs engagements et continuer de mener leurs missions à bien. En 2021, la force de l'association réside plus que jamais dans sa démocratie interne, dans toute sa diversité et son dynamisme pour accompagner et faire valoir les droits des personnes en situation de handicap. Écoute, dialogue, participation, co-construction, prise en compte des savoirs expérientiels sont autant de leviers mis en œuvre pour le bien collectif.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU HAVRE ET EN RÉGIONS



L'Assemblée générale annuelle d'APF France handicap s'est tenue dans un format inédit cette année. Avec une scène centrale au Havre en Normandie et les 12 autres régions reliées en multiplex, cette journée de grand rassemblement a été l'occasion de faire le bilan de l'année 2020 à travers la présentation et la validation des rapports moral, d'activité, financier et de l'Observatoire de la démocratie. Grâce à la mobilisation des sites régionaux, elle a également mis en valeur les initiatives et dynamiques locales. Une organisation qui a aussi réaffirmé le projet associatif collectif « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir » et l'importance de la démocratie interne participative qui anime l'association depuis ses débuts.



Hervé Delacroix
Trésorier adjoint et coordinateur
de l'Assemblée générale 2021

Des adhérents présents en plus grand nombre

« L'Assemblée générale est toujours un grand moment de rassemblement dans l'année où nous retrouvons de la dynamique pour l'année suivante. En 2021, ce n'était désormais plus un département qui accueillait mais une région et c'était un format multi-sites. Après la période de crise où les personnes ont été plus ou moins isolées, il y avait un important besoin de se retrouver autour d'un projet commun. Nous voulions par conséquent que cette Assemblée soit un moment fort de participation. Grâce à ce format, nous avons été en même temps dans une dimension régionale et dans un événement national où tous participaient à égalité. Avec 570 adhérents présents ou représentés à cette Assemblée contre 308 en 2019, nous avons été encore plus représentatifs et ainsi nourri la signification et significativité du vote. »

Permettre à chaque région de se retrouver dans un élan collectif

« Il fallait trouver un juste équilibre : ne pas donner trop de poids à ce qu'il se passait en

“Ce nouveau format a vraiment concouru à nourrir cette dimension régionale tout en fédérant les adhérents autour de projets collectifs.”

présentiel au Havre, tout en mettant en valeur la Normandie qui accueillait, mais permettre aussi aux autres de se sentir pleinement participants et de pouvoir s'exprimer. Cela a pu être réalisé grâce à un important travail d'expression en amont via la grande consultation 'Le monde change, soyons acteur de ce changement'. Nous avons aussi organisé durant l'AG un temps où chaque région a travaillé pendant une heure sur sa feuille de route pour 2021-2022 et sur les projets qu'elle souhaitait mettre en avant, avec un moment de restitution de 5 mn par un porte-parole. Ce nouveau format a permis à l'échelon national d'avoir la géométrie de l'action au quotidien de l'association et donné tout son sens à cette organisation en présentiel et multiplex, rendue possible grâce à la mobilisation des équipes. »

Journées nationales des Parents : des échanges qui font du bien !

« Parent d'un enfant en situation de handicap, entre responsabilité et liberté », c'est le thème qui a été retenu par APF France handicap pour ses Journées nationales des parents (JNP), organisées à Clermont-Ferrand du 5 au 7 novembre 2021. Malgré la crise sanitaire, une cinquantaine de participants se sont réunis autour de conférences, ateliers, et les échanges ont été nourris. « Cela fait du bien de rencontrer des gens avec des vécus similaires. On se sent moins seuls », a témoigné Sarah, jeune maman de Savoie. Lors des ateliers thématiques, les parents ont pu dialoguer sur des questions telles que : « Comment gérer notre culpabilité ? », « Comment sauvegarder notre liberté ? ». Une occasion aussi d'exprimer des revendications pour faire reconnaître les droits de parents d'enfant en situation de handicap.



Instance nationale de conciliation pour mieux agir ensemble

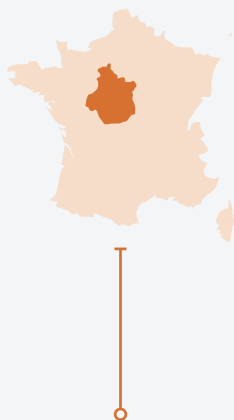


Parce que des situations de conflit ou de tension peuvent apparaître dans la vie d'une association de plusieurs milliers de membres, APF France handicap a souhaité se doter d'une instance nationale de conciliation. Installée en juin 2021, son rôle est de prévenir et gérer les situations conflictuelles impliquant des adhérents élus, et qui n'ont pas pu être réglées à l'échelon local ou régional.

L'objectif est de parvenir à un accord entre les parties en vue d'une résolution amiable du différend. Elle est composée de huit personnes (personnes qualifiées, membres du conseil d'administration, de la direction générale et élus locaux).

L'association a également diffusé un livret de 4 pages et une affiche « vivre et agir ensemble » et édité le guide pratique : « Saisir l'instance nationale de conciliation ».

LES CORDÉES EN SANTÉ : VALORISER LES SAVOIRS EXPÉRIENTIELS



Lancé en septembre 2020 en région Centre-Val de Loire, le projet Les Cordées en santé, est financé par l'ARS Centre-Val de Loire et APF France handicap. Il a pour objectif la mise en avant du savoir expérientiel des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants. Après une formation de 4 jours, ceux-ci deviennent des pairs-émulateurs, des pair-accompagnateurs ou des intervenants pairs, aptes à accompagner leurs pairs en quête d'autonomie. Avec 38 pairs-émulateurs aujourd'hui présents sur tout le territoire de la région, 15 interventions ont déjà pu être menées dans les établissements et les services médico-sociaux, au sein des structures associatives et des institutions mais aussi à domicile dans les familles.



Papa Diop
Chef de projet régional

La reconnaissance d'un savoir expérientiel

« Les Cordées en santé reposent sur l'idée que les personnes en situation de handicap ou leurs proches aidants développent, de par leur situation et leur vécu, une expertise d'usage. Ils acquièrent une technicité et des compétences qu'ils vont pouvoir ensuite mobiliser pour transmettre leur expérience. Nous les formons donc en amont à devenir des pairs-émulateurs afin qu'ils puissent accompagner d'autres personnes qui vivent des situations similaires, sans pour autant faire à leur place. Les domaines sur lesquels ils interviennent sont divers et peuvent recouvrir l'emploi, le regard des autres et la vie sociale, l'estime de soi... Pour le pair-émulateur, c'est une reconnaissance de son expérience de vie, de sa capacité et de ses compétences. »

Un projet fondamental sur un territoire essentiellement rural

« La région Centre-Val de Loire est une région essentiellement rurale avec une faible densité de population et des villes de tailles moyenne. Des problématiques se posent donc en termes de mobilité, d'accès aux soins et d'isolement et c'est d'autant plus vrai pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants. Le projet des Cordées

« La mobilisation de nos 38 pairs-émulateurs déjà formés montre que les gens ont envie d'agir, de participer, de faire bouger la société. »

en santé est un dispositif fondamental et indispensable car il place au cœur de son fonctionnement l'humain et la capacité d'agir des personnes. Les gens ont envie d'agir, de participer, de faire bouger la société, c'est un outil au service de l'autonomie. Leur engouement pour ce projet dépasse nos espérances. »

Les pistes de réflexion pour valoriser la pairémulation

« Un des axes principaux du projet est de sensibiliser et mobiliser davantage le monde médico-social et médical. Les pairs ne sont pas là pour se substituer à l'expertise des accompagnants et des professionnels mais une complémentarité est possible pour mieux prendre en compte les droits des personnes accompagnées : les professionnels peuvent rencontrer des obstacles dans l'accompagnement et la compréhension des besoins des personnes en situation de handicap, faire appel à un pair peut faciliter ces situations et la prise de parole. »

Éducation thérapeutique du patient (ETP) : une innovation pour la qualité de vie



Michèle Denis-Gay
Directrice régionale
Nouvelle-Aquitaine

Bilan positif pour le programme innovant d'ETP CONFIANCE (Éducation thérapeutique du patient). Expérimenté depuis quatre ans en Nouvelle-Aquitaine par APF France handicap, son objectif est d'aider les personnes à acquérir les compétences nécessaires pour gérer au mieux leur vie avec un handicap et ainsi être actrices de leur santé. Destiné aussi bien aux enfants, adolescents, qu'aux adultes, CONFIANCE repose sur une approche globale de la personne et non sur sa pathologie. Il se traduit par des séances éducatives qui explorent l'estime de soi, l'intimité, la mémoire, la nutrition et la compréhension du handicap. Elles sont animées par des professionnels d'APF France handicap, mais aussi par des « pairs émulateurs », des personnes en situation de handicap formées à l'ETP et disposant d'une expertise acquise lors de leur vécu quotidien. Ce travail en binôme a permis « une adhésion rapide au programme », selon le bilan établi par la région Nouvelle-Aquitaine fin 2021. Depuis 2018, 121 personnes ont pu bénéficier du programme CONFIANCE, animé par 73 praticiens formés dont 7 pairs émulateurs.



→ Séance d'exercices individuels avec accompagnement.

Les Rendez-Vous Malins pour enrichir la vie sociale en milieu rural

Comment rompre la solitude chez les personnes âgées, en situation de précarité ou de handicap, en milieu rural ? Afin de favoriser le lien social des retraités, ou des habitants éloignés de l'emploi, la délégation Bourgogne-Franche-Comté d'APF France handicap et le Secours Catholique ont créé en 2019 les « Rendez-Vous Malins » en partenariat avec la communauté de communes de Rahin et Chérimont (Haute-Saône). Il s'agit d'ateliers et de sorties où ces personnes développent leur vie sociale, reprennent confiance en elles. Ce service dispensé par une majorité de bénévoles assure une veille téléphonique, du portage de courses et médicaments, un système de transport pour se rendre aux ateliers (créatifs, jeux, bien être) et accéder à des services de proximité.

Avec 19 ateliers et sorties réalisés avec 54 participants, ce projet a véritablement pris racine en 2021. Il devrait toucher davantage de bénéficiaires grâce aux soutiens de nouveaux financeurs tels que France relance, la Conférence des Financeurs 70, GIE IMPA et la Fondation de France qui ont permis, entre autres, l'acquisition d'un véhicule dédié et la capacité d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des activités.



Et aussi en

2021

✳ **Lancement du partenariat avec la plateforme de bénévolat** jeveuxaider.gouv.fr/

✳ **Publication du nouveau rapport de l'Observatoire de la démocratie** « engagés ensemble, l'exigence de la coopération mouvement / médico-social »

Chiffres

CLÉS

✳ **Opération 1 carte 1 soleil :** plus de **1000** cartes envoyées aux personnes isolées !

✳ **174** jeunes ont effectué leur service civique au sein de l'association

TRAVAILLER CHEZ NOUS, ÇA CHANGE TOUT !



Professionnels de la rééducation, infirmier(e)s, aides-soignant(e), éducateurs spécialisés, de nombreux postes sont à pourvoir chaque année au sein d'APF France handicap et ses 500 établissements médico-sociaux. L'année 2021 a été l'occasion de repenser la visibilité et l'attractivité de l'association en tant que recruteur afin d'attirer de nouveaux candidats. La campagne nationale *Travailler chez nous, ça change tout !* vient justement répondre à cet objectif et met en lumière les salariés d'APF France handicap. Une manière de reconnaître le rôle essentiel de ces professionnels, de valoriser leurs métiers et de donner envie de postuler aux offres d'emploi.

Nathalie Pinto
Directrice des Ressources
Humaines

Rendre visible APF France handicap et les besoins en recrutement

« Depuis plus de 5 ans, nous rencontrons de grosses difficultés de recrutement sur les métiers du médical et du paramédical (médecins, kinésithérapeutes, orthophonistes) et le phénomène de tension sur l'emploi s'est encore accru, en particulier ces deux dernières années avec les confinements successifs et les personnels soignants en première ligne. Une pénurie nouvelle de candidats sur des postes d'infirmiers, d'aides-soignants ou d'AES (accompagnant éducatif et social) est apparue. Il était donc important de mettre en lumière le fait que nous recrutons en augmentant notre force de diffusion des offres d'emploi et notre visibilité. Nous avons imaginé et commencé à déployer depuis la fin d'année 2021 la campagne *Travailler chez nous, ça change tout !* »

Mettre en lumière les professionnels d'APF France handicap

« C'est une campagne nationale de recrutement qui met en avant nos professionnels. Ce sont eux qui parlent le mieux de leur métier et des raisons de nous rejoindre. Nous les avons interviewés pour comprendre pourquoi travailler chez nous, ça



TRAVAILLER CHEZ NOUS, ÇA CHANGE TOUT !
APF France handicap agit au quotidien pour améliorer les conditions de vie et accompagner les personnes en situation de handicap. Nous sommes convaincus que travailler chez nous est un privilège et un honneur. Nous sommes fiers de contribuer à la réussite de nos professionnels et de leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes.

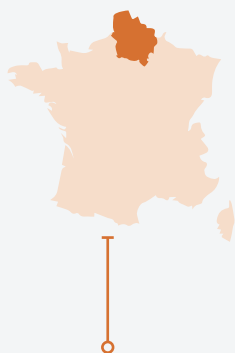
“Tous les témoins nous ont dit leur fierté de travailler pour APF France handicap, le sentiment d'exercer un métier qui a du sens, d'avoir le temps de bien faire ou de pouvoir bénéficier de formations.”

change justement tout. Tous nous ont dit leur fierté de travailler pour APF France handicap, le sentiment d'exercer un métier qui a du sens, d'avoir le temps de bien faire ou de pouvoir bénéficier de formations. La campagne est construite sur la base des verbatims recueillis auprès des professionnels et sur des photos-portraits de ces derniers en situation de travail. De Lina, infirmière, à Emeline, accompagnante éducative et sociale, ou Mohamed, aide-soignant, tous incarnent nos métiers via des visuels numériques, des affiches ou des kakémonos, mettant ainsi en avant des professionnels sympatiques et souriants au plus près de la réalité du terrain. »

L'innovation pour tous et partout

Depuis 2020, le monde a changé en profondeur. Dès le début de la crise sanitaire et économique, APF France handicap s'est inscrite dans cette transformation en étant pleinement actrice. Elle a, par sa capacité à innover et à s'ouvrir à de nouvelles pratiques, déployé des solutions inédites afin de faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap. Et ce dans tous les domaines (emploi, habitat, numérique...) et à destination de toutes et tous (enfants, personnes atteintes de trouble du spectre autistique, personnes éloignées de l'emploi, etc.) et sur tout le territoire. Être innovant en mettant en œuvre de nouvelles pratiques et de nouvelles organisations, est le leitmotiv d'APF France handicap. Avec un seul mot d'ordre : les innovations ne valent que si elles bénéficient à toutes et à tous, elles ne doivent laisser personne sur le bord du chemin.

LES TIERS-LIEUX : DES ESPACES RESSOURCES POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Dans les Hauts-de-France, de nombreuses initiatives autour des tiers-lieux ont vu le jour pour créer du lien social et favoriser l'inclusion. L'institut d'éducation motrice Christian Dabbadie, qui accueille 200 jeunes à Villeneuve-d'Ascq dans le Nord, fait figure de précurseur. Dès 2013, l'établissement s'est ouvert sur l'extérieur au travers de projets innovants. Et depuis plusieurs années, il accueille un tiers-lieu, aujourd'hui appelé « La Grande Maison ».

En Picardie, ce sont les délégations de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise qui se sont unies en 2021 pour réfléchir à l'ouverture d'un tiers-lieu sur chacun des trois territoires. Au programme de la Ville d'Amiens : de la création, de l'apprentissage et du vivre ensemble grâce à un café associatif, un espace de co-working, de médiation numérique et un Repair café.

Stéphane Pollak, Directeur territorial des actions associatives et **Katell Leprohon**, Directrice adjointe de l'IEM Christian Dabbadie

Stéphane Pollak, présente le tiers-lieu en cours de développement à Amiens : « L'outil du tiers-lieu s'est imposé en Picardie pour adapter notre offre de service notamment aux jeunes en situation de handicap. Mairie, entreprises, chambre de commerce : ensemble, nous avons co-construit ce lieu. Cela nous a permis d'identifier les besoins et de déterminer les activités à développer pour y répondre. Nous souhaitons renforcer le pouvoir d'agir de notre public en situation de handicap, et nous avons apporté un soin particulier à les accompagner dans leurs projets, que ce soit d'entrepreneuriat, d'insertion professionnelle ou de loisirs. C'est une réponse différente des réponses habituelles car l'animation de ce lieu sera portée non seulement par APF France handicap mais aussi par un groupe d'acteurs et de partenaires. Cela en fait un endroit décloisonné et collectif. »

« Un public extérieur franchit les portes et vient partager des projets. Il surmonte son appréhension du handicap et interagit avec les jeunes. »

Katell Leprohon, évoque « La Grande Maison » : « À la Grande Maison, nous avons imaginé un espace ouvert et convivial. Il mêlera café, bar à jeux, Repair café, Handi-FabLab, Une Ruche qui dit oui gérée par les personnes que nous accompagnons, mais aussi des événements d'entreprises et des expositions. Un Collectif, initié par des jeunes de l'établissement, baptisé "Les Positifs", y propose des actions solidaires. Toutes ces activités interagissent les unes avec les autres et sont connectées aux accompagnements proposés par l'IEM. Ce tiers-lieu permet d'ouvrir notre établissement sur la fonction première d'une institution, celle d'être créatrice de lien social. Un public extérieur franchit les portes et vient partager des projets. Il surmonte son appréhension du handicap et interagit avec les jeunes, ce qui fait souvent émerger de nouvelles capacités et parfois d'autres projets de vie. C'est une forme de désinstitutionalisation avec, comme valeurs centrales, la solidarité et le faire ensemble. »

Relais ADELIS : c'est parti !

Il a débuté ses premières tournées en septembre 2021. Le relais ADELIS, un dispositif d'accueil itinérant imaginé par APF France handicap, circule dans la région Provence-Alpes Côte d'Azur pour aller à la rencontre des personnes en situation de handicap et de leurs proches. À chaque permanence dans une ville, une commune rurale ou péri-urbaine, une structure gonflable est mise en place pour des échanges en groupe. Le véhicule, entièrement adapté et équipé de matériel informatique autonome, accueille les rendez-vous individuels pour porter les dynamiques associatives des délégations. ADELIS (Accueil, droits, engagement, liens et solidarité) a pour objectifs de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap et de leurs proches, et de créer une dynamique autour des questions liées au handicap



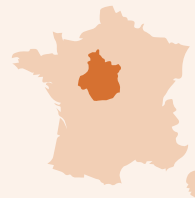
➔ Salariés, adhérents et membres du CAPFD05 sur le terrain.

avec l'appui d'un réseau d'acteurs locaux. Pour ce relais itinérant, APF France handicap travaille en partenariat avec les communes, les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), les maisons de santé ou les clubs d'activité des six départements de PACA.

La Baraque du lien pour aller à la rencontre des adhérents



475 personnes rencontrées, 6 115 kilomètres parcourus et 70 litres de café et de thé servis, c'est le bilan de la Baraque du lien, un dispositif itinérant lancé en mai 2020 par la délégation du Loir-et-Cher. À l'origine du projet, une idée née après le 1^{er} confinement : « Pour aller au



plus près de nos adhérents, on a qu'à faire comme une baraque à frites, mais à la place des frites, on va apporter du lien social ! » Grâce à des véhicules spécialement aménagés et facilement identifiables, les équipes de délégation et du groupe d'entraide mutuelle « GEM En Avant! 41 », ont donc sillonné les routes du territoire en direction du domicile des personnes et des espaces publics des communes. Le dispositif a depuis été ponctuellement étendu à l'Indre-et-Loire, grâce à des tandems bénévole/salarié à la rencontre des populations les plus fragiles. Tirant partie de cette expérience réussie, une délégation mobile est en cours de développement dans le Loir-et-Cher afin de permettre un accès hors les murs aux droits, à l'information et aux différentes activités.

HANDICAP INTÉRIM : UNE PASSERELLE VERS UN EMPLOI DURABLE



Avec The Adecco Group, APF France handicap lance un nouveau dispositif pour l'emploi des personnes en situation de handicap : l'entreprise adaptée de travail temporaire. *handicap intérim* vise à favoriser l'accès à l'emploi des personnes titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Une première agence a été ouverte en Île-de-France en 2021, et 10 sont en projet sur tout le territoire français d'ici 2023. Ce nouvel outil relève de l'engagement national « Cap vers l'entreprise inclusive », piloté par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. L'objectif est à la fois de rendre plus visibles les personnes en situation de handicap sur le marché du travail, et d'épauler les entreprises dans le recrutement.



Éric Chanel
Directeur de l'EATT
handicap intérim

Faire le lien entre les personnes en recherche d'emploi et les entreprises

« Notre expérience en entreprises adaptées au sein d'APF Entreprises nous a montré qu'il fallait avoir plus d'impact sur le recrutement de personnes en situation de handicap. Par exemple, lorsque j'étais directeur de l'entreprise adaptée de Noisy-le-Sec, à chaque session de recrutement collective, nous ne retenions qu'une personne sur huit. Or, la très grande majorité de ces candidats avaient des compétences, mais ils ne correspondaient pas à nos besoins à l'instant T. Il était donc impératif d'ouvrir ces rencontres aux autres entreprises. handicap intérim est le chaînon qui manquait dans l'offre du secteur adapté. En 2021, nous avons renforcé la capacité de nos entreprises adaptées à recruter sur des projets importants. C'est un enjeu majeur aussi pour 2022, tout comme celui de s'ouvrir à toutes les entreprises, pour avoir encore plus d'impact. »

“handicap intérim est le chaînon qui manquait dans l'offre du secteur adapté.”

L'intérim : un levier pour sécuriser employeurs et candidats

« La mission d'intérim est un moyen, pour les personnes en situation de handicap, de retourner progressivement dans le monde du travail et d'acquérir une expérience. Et la spécificité du contrat d'intérim permet de sécuriser les entreprises car elles ne sont pas directement les employeurs de l'intérimaire et elles ont le temps d'apprendre à le connaître. handicap intérim gère les contrats, et donc aussi, les besoins en aménagement de poste. Pour les candidats en situation de handicap, ce dispositif est intéressant, car nous travaillons sur leurs projets professionnels. Nous augmentons leur employabilité, en proposant parfois des formations, ce qui les aide à s'inscrire durablement dans l'emploi. Notre objectif est d'accompagner 1 000 personnes par an. »



LEKA, UNE SOLUTION LUDO-ÉDUCATIVE AU SERVICE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Leka est un petit compagnon robotisé interactif, couplé avec une application sur Ipad qui propose un contenu pédagogique et évolutif adapté aux enfants en situation de handicap. Le robot produit des stimulations sensorielles via des couleurs, des sons et des vibrations, que les professionnels du secteur médico-social utilisent pour renforcer l'engagement et la motivation des enfants. La start-up, Leka, à l'origine de cette solution innovante a été reprise en 2019 par APF France handicap. Objectif ? Développer des innovations technologiques à destination des personnes en situation de handicap.



Ladislav Toldi,
Co-fondateur de Leka
et chef de projet au
sein d'APF Entreprises

“Leka est intégralement développé, assemblé, et commercialisé par APF Entreprises le réseau d'entreprises de l'association, c'est une première pour APF France handicap.”



➔ Leka, petit compagnon robotisé interactif

Du prototype à la mise sur le marché

« Quand j'ai commencé à travailler sur Leka en 2013, nous en étions au stade du prototype. La reprise de notre start-up par APF France handicap en 2019 nous a fait changer d'échelle. Nous sommes passés à une phase industrielle avec une solution désormais disponible à la vente depuis 2022. Leka est intégralement développé, assemblé, et commercialisé par APF Entreprises, le réseau d'entreprises de l'association. C'est une première pour APF France handicap. »

La technologie au service de l'acquisition de compétences

« Certains enfants, mais aussi des adultes, ont des difficultés d'apprentissage plus ou moins sévères qui se cristallisent souvent dans un manque de motivation. Avec Leka, ce petit compagnon en 3D devient médiateur lors de la séance, l'enfant augmente ainsi ses interactions sociales. Ce n'est pas une nouvelle méthode, mais un nouvel outil dans la panoplie

des professionnels pour s'adapter aux besoins de l'enfant et créer l'étincelle chez lui. »

Une co-construction avec les professionnels et les familles

« Associé à ce petit robot sphérique et ludique, tout un contenu pédagogique est proposé à travers 75 activités. Elles nourrissent des compétences ciblées : reconnaître les couleurs, gérer ses émotions, apprendre à travailler sa motricité fine ou globale. Pour chaque activité, le robot fournit une courbe d'évolution très fine de manière à suivre la progression des enfants. De nouvelles activités, pensées par des professionnels pour des professionnels, sont en cours de développement. Elles s'appuient toujours sur les usages et les besoins. Nous avons un Club d'Experts qui regroupe une quinzaine de spécialités différentes mais aussi des chercheurs et des familles qui se rassemblent régulièrement pour échanger sur le contenu éducatif et réfléchir à de nouvelles propositions. »

UN GUIDE REPÈRE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES AVEC DES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME



L'association a développé en 2021 une démarche autour des troubles du spectre de l'autisme (TSA) pour s'adapter à l'accueil de ce nouveau public. Cela s'est concrétisé notamment par la production d'un guide repère de 110 pages. Il permet à tous les professionnels de l'association (directeurs d'établissements et services, de délégations et professionnels) de découvrir et de s'approprier les spécificités des TSA, du diagnostic à l'accompagnement des personnes.



Isis Cittée
Cheffe de projet Innovation
et développement de l'offre de service



“Je considère ce guide comme une boîte à outils collective avec un savoir harmonisé sur les TSA et vérifié par un Comité de pilotage.”

Un guide repère pour outiller les professionnels

« Nos professionnels ont davantage l'habitude d'accompagner des personnes avec handicap moteur, moins avec des TSA. L'idée était de leur donner confiance et de lever d'éventuels a priori en leur proposant un appui méthodologique et pragmatique sur lequel se reposer. Je considère ce guide comme une boîte à outils collective avec un savoir harmonisé et vérifié par un Comité de pilotage associant une personne concernée, des associations de familles et des professionnels experts internes et externes à APF France handicap. On y trouve la définition des TSA, la démarche diagnostique et ses acteurs ou encore les différents outils de prise en charge, mais aussi des fiches thématiques sur les formations incontournables notamment. L'objectif est triple :

- renforcer l'expertise dans nos structures internes, déjà familières des TSA,
- permettre d'identifier nos résidents ou usagers porteurs de handicaps pluriels afin de mieux comprendre leurs besoins et compléter

les accompagnements,

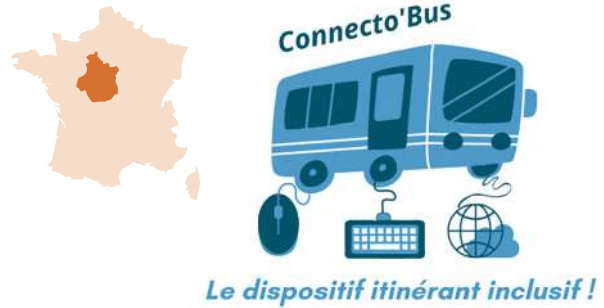
- transformer notre offre en répondant à des appels à projets ou en modifiant des structures existantes pour intégrer les TSA dans nos pratiques, comme c'est le cas par exemple sur le Pôle enfance jeunesse de l'Isère qui a décidé de convertir totalement ses 30 places. »

Permettre à chacun de s'approprier le guide

« Des comités stratégiques régionaux ont été organisés pour sensibiliser les directeurs de structures au guide et à la démarche TSA. Des Journées régionales démarreront en mars 2022 en direction des chefs de service, des équipes de direction et des professionnels. L'objectif est de continuer à étayer ce document avec de nouvelles fiches annexes. Les professionnels pourront nous faire remonter leurs besoins et problématiques grâce à une fiche d'interpellation. Des fonds de formation nationaux seront également utilisés en 2022, à hauteur de 54 000 euros, pour appuyer les structures en région, que ce soit sur des thématiques générales, de type sensibilisation, ou sur des modules plus spécifiques comme la communication ou la gestion des comportements-problèmes. »

Connecto'bus un bus itinérant pour faciliter l'accès au numérique

Le Connecto'bus est un bus itinérant inclusif équipé d'outils numériques. Son objectif : favoriser l'accès aux nouvelles technologies des personnes en situation de handicap grâce à du matériel adapté. Imaginé par la délégation du Loiret et étendu à l'Eure-et-Loir, il se déplace de ville en ville à la demande des adhérents. Un point d'accès aux droits (aide aux dossiers, problèmes de logement, recherche d'emploi...) y est également proposé. Afin de valoriser cette expérience, le projet vise à former les utilisateurs à devenir eux-mêmes formateurs. Ce dispositif innovant a été récompensé par les Trophées 2021 de l'innovation de la Fédération des établissements hospitaliers (Fehap) et d'aide à la personne privés non-lucratifs.



« Game Access », l'inclusion numérique par le jeu dans la région Grand-Est

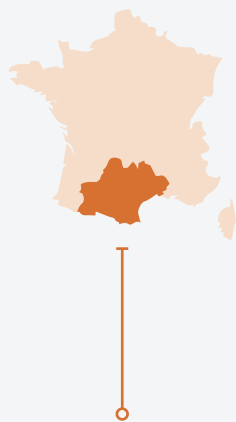
Promouvoir les solutions techniques qui permettent la pratique du jeu vidéo aux joueurs en situation de handicap, tel est l'objectif de « Game Access ». Pour accompagner la montée en compétence des personnes en situation de handicap et des professionnels accompagnants, des sensibilisations et mises en situation ont été organisées. Console Xbox série S, manette adaptative, joystick analogique champignon, ou encore poignées additionnelles ergonomiques... 200 personnes ont pu tester ce matériel adapté, déployé dans les délégations départementales, les établissements médico-sociaux de l'association mais aussi dans des tiers-lieux ou lors d'événements. Les ateliers du « Game



Access » ont également pour but de renforcer le lien social et lutter contre la fracture numérique. Ainsi, 200 joueurs ont intégré la communauté APF France handicap Grand-Est sur des plateformes spécialisées, comme Twitch et Discord. Les plus aguerris participent à des compétitions e-sport avec l'équipe APF France handicap Grand-Est.

MISSION HABITAT EN OCCITANIE

CHEZ SOI MAIS PAS SEUL



Des logements privés pour chacun, mais aussi un espace de vie collectif et un projet de vie sociale et partagée : l'habitat inclusif est une solution de logement innovante pour les personnes âgées et en situation de handicap. En Occitanie, 4 habitats de ce type fonctionnent déjà à Rodez, Cahors, Tarbes et Perpignan, tandis que 6 sont actuellement à l'étude. Pour développer encore plus cette dynamique, la Direction régionale d'APF France handicap a créé en 2021 une Mission Habitat au sein de son Pôle Conseil. Son rôle : aider les délégations à concevoir de nouveaux projets, créer des ponts entre les différents acteurs et assurer le fonctionnement de ces habitats sur le long terme.



Aurélie Corbin
Responsable régionale de l'offre
de services en Occitanie

Animateur du projet collectif : un métier essentiel pour soutenir l'autonomie

« L'habitat inclusif offre aux personnes une solution de logement intermédiaire entre le domicile et l'institution. Le projet collectif y est primordial, il permet à chacun d'être chez soi mais pas tout seul, car les personnes s'investissent dans un projet partagé. Cela rompt leur isolement. Dans chaque habitat, il y a un animateur qui fait vivre ce collectif. Il s'assure également que chaque personne a dans son environnement tout ce dont elle a besoin pour vivre à domicile. Pour aider les animateurs dans ce nouveau métier, nous créons des groupes de travail avec les délégations et nos pôles médico-sociaux qui ont l'expérience de la vie à domicile, afin qu'ils puissent échanger. »

Une mission pour atteindre l'objectif d'un projet dans chaque département

« L'Agence Régionale de Santé souhaite pleinement développer cette modalité d'habitat et finance des missions d'ingénierie, c'est-à-dire les études de faisabilité et de conception du projet immobilier, sur appels à candidatures. Notre ambition en Occitanie est d'avoir au moins un projet dans chaque département. Pour répondre à ces appels à

projets, nous avons structuré et donné une existence propre à cette Mission Habitat en 2021 qui est très importante notamment sur tout l'aspect réglementaire (Charte d'habitants, aide à la vie partagée, rédaction des cahiers des charges pour l'aménagement des logements...). Ce service aide au plus près du terrain nos délégations à monter les dossiers et nos directeurs d'établissements et services médico-sociaux à repérer les personnes qui pourraient être intéressées par ces formules d'habitats. »

Pérenniser l'habitat inclusif

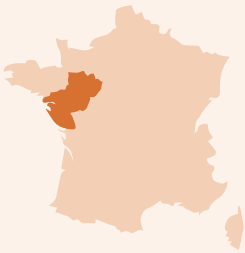
« Nous avons 4 projets d'habitats inclusifs qui fonctionnent dans la région, notre enjeu principal va être de les gérer dans le temps, car il y aura forcément des déménagements, des décès ou des souhaits simplement de sortir du collectif. Il faudra donc s'adapter et faire évoluer la formule. L'habitat inclusif n'est qu'un type de réponse à la problématique du logement pour les personnes en situation de handicap. Nous essayons de développer toutes les formules possibles, via le conseil à un bailleur sur l'adaptation du logement ou l'expertise d'usage dans un bâti, pour que chacun puisse bien se loger tout au long de sa vie. »

Des expériences inclusives à l'Ésat Le Cormier

En Maine-et-Loire, l'Ésat Le Cormier, situé à Cholet, poursuit sa volonté de s'ouvrir vers l'extérieur en proposant à ses travailleurs des réponses diversifiées pour l'inclusion. Ces derniers peuvent ainsi effectuer des prestations ponctuelles 'hors les murs' de l'Ésat dans des entreprises du département. Ces possibilités, offertes aux personnes qui en ont le projet, l'envie et les capacités, sont toujours entrecoupées de temps à l'Ésat. Ceux qui le souhaitent peuvent également travailler en entreprises pour une durée de 24 mois maximum, l'objectif, à terme, étant l'embauche de la personne.



Mais la structure a aussi pris la décision de s'intéresser à la dimension du logement. Ainsi, un projet de partenariat avec le Foyer d'hébergement de l'Adapei Cholet a été mené. Il offre la possibilité aux travailleurs de l'Ésat qui vivent en foyer de tenter une transition vers un logement autonome. Des appartements tests inclusifs ont ainsi été proposés à quatre d'entre eux ces deux dernières années, avec un accompagnement du foyer d'hébergement tout d'abord, puis du service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS). Trois personnes ont ainsi pu basculer sur un logement autonome à la fin de l'expérimentation.



Et aussi en

2021

TechLab
Le hub de l'innovation
technologique



En 2021, APF France handicap crée le TechLab, le hub de l'innovation technologique. Son objectif est de développer la participation sociale des personnes en situation de handicap grâce à des outils accessibles ou adaptés à tous, répondant vraiment à leurs besoins.

L'offre de services TechLab s'adresse à la fois aux utilisateurs en situation de handicap ou âgés, à leurs proches (aidants ou famille), aux professionnels et aux entreprises.

En savoir plus : lehub.apflab.org/

chiffres

CLÉS

✱ **164** heures réalisées en télé-consultation et télé-expertise

✱ **12** projets d'innovation en co-conception

✱ **70** prêts de matériel effectués

✱ **10** sessions de formation

Œuvrer pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap

La qualité de vie ne doit pas être un vain mot, qui plus est lorsque l'on est en situation de handicap. C'est pourquoi, en 2021, APF France handicap a poursuivi ses multiples actions en faveur du bien-être. Permettre un meilleur accès à la culture, briser les tabous autour de la vie affective et sexuelle, offrir des temps de loisirs, de répit ou d'évasion : autant d'actions soutenues et accompagnées pour un quotidien plus épanouissant.

VIE AFFECTIVE, SEXUELLE ET PARENTALITÉ : FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION



La vie intime, affective et sexuelle et la parentalité font partie intégrante du plaidoyer de l'association. En Normandie, APF France handicap a créé un Centre Ressources régional dédié. Il met en lien les personnes désireuses d'être accompagnées sur ces questions avec des acteurs de proximité. Destiné aux personnes en situation de handicap, aux familles, aux aidants mais aussi aux professionnels qui les accompagnent, son ambition est de recenser les initiatives sur le territoire. Et il saura répondre aux interrogations de chacun. Des groupes de paroles, des ateliers d'éducation à la sexualité, ou encore des groupes d'échanges de pratiques pour les professionnels, viendront compléter ce dispositif en cours de construction.

Fabrice Zurita

Directeur du Centre ressources et du Pôle hébergement et accompagnement à domicile Seine-Maritime

Rendre accessible l'information sur des thématiques primordiales

« Créer un espace régional qui centralise toutes ces thématiques était vraiment indispensable. On accompagne les personnes en situation de handicap sur la santé, la vie sociale, mais ces quatre sujets-là sont tout aussi importants. Nous travaillons sur ces questions depuis des années. À la résidence Jean-Marie Barbier, dont je suis directeur, ainsi qu'à la nouvelle résidence de Canteleu, il n'existe plus un seul logement qui ne soit pas adapté à une vie de couple. Les espaces ne doivent plus limiter cette liberté fondamentale. Avec ce Centre Ressources, nous voulons en particulier rendre l'information plus accessible, car beaucoup de personnes ont des interrogations, mais ne savent pas vers qui se tourner. »

Identifier les réponses existantes

« Il existe de nombreuses réponses sur ces thématiques, mais elles sont difficiles à identifier. Notre travail va être de cartographier toutes les initiatives grâce à un partenariat avec l'Unapei et la participation d'autres acteurs, et de les mettre en lien.

Notre ambition est de ne laisser aucune personne, demande ou situation sans réponse. »

Un site internet pour faciliter l'accès à l'information

« Les locaux de ce Centre Ressources seront à Rouen, il y aura un numéro de téléphone et une adresse mail de contact. Le but est de le rendre accessible partout dans la région, qu'on soit à Cherbourg ou à Dieppe. Un site internet centralisera donc toutes les réponses disponibles depuis des thématiques et/ou des territoires. Des référents seront aussi identifiés par département, grâce à des partenariats. Ils proposeront une écoute spécifique pour répondre au besoin de proximité des personnes. Cela pourra se faire depuis les délégations, des sites ou même depuis une autre association. »

« Avec ce Centre Ressources, nous voulons en particulier rendre l'information plus accessible, car beaucoup de personnes ont des interrogations, mais ne savent pas vers qui se tourner. »

Sexe, amours et handicaps, balayons les tabous !

Des stands d'exposition de matériel adapté, des associations, des conférences et tables rondes sur des thèmes comme "Accompagnement à la sexualité en établissement" ou "Violences et handicaps" mais aussi une soirée festive agrémentée de spectacles sensuels et inclusifs... Le programme de la deuxième édition du Salon Amours et Handicaps, qui a eu lieu les 1^{er} et 2 octobre 2021 au Forum du Casino à Hyères, voulait lever les tabous qui entourent la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Organisé par la région APF France handicap PACA-Corse et par 4 associations partenaires représentant diverses formes de handicap, le salon a permis la tenue d'ateliers de psychomotricité, de découverte du tantra, ou de langue des signes. Les consultations individuelles proposées par des professionnels de sexologie, psychologie ou gynécologie, ont suscité un vif intérêt.



➔ Atelier de relooking sur le Salon Amours et Handicaps

Cet évènement a été un franc succès avec 800 visiteurs, concernés ou non par le handicap, et 300 personnes qui ont pu découvrir le salon à distance via la Web TV et radio Roue libre d'APF France handicap.

'Un mètre vingt', une sexualité rock'n'roll à hauteur de fauteuil !



Juana, 17 ans, les cheveux bleus et un fauteuil roulant. L'héroïne de la mini-série d'Arte, 'Un mètre vingt', est une lycéenne argentine en situation de handicap, à la découverte de sa sexualité.

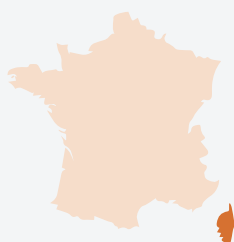
APF France handicap est naturellement devenue partenaire de cette série qui célèbre la différence. Inspirée du vécu de la co-autrice et co-réalisatrice Rosario Perazolo Masjoan, cette œuvre télévisuelle sensibilise le grand public et aborde des thématiques chères à l'association : le droit à une vie affective et sexuelle, le droit à la choisir librement sa vie et la lutte contre les discriminations.

La série a également été déclinée en réalité virtuelle, ce qui permet d'accéder à l'histoire du point de vue de Juana, jouée par Marisol Agustina Irigoyen. Diffusée à partir de décembre 2021 en 6 épisodes, la série est toujours accessible sur le site arte.tv.

lien web : urlz.fr/iHvo

MICRO-FOLIES EN CORSE :

LA CULTURE EN MOUVEMENT



En 2021, les délégations de Haute-Corse et de Corse du Sud d'APF France handicap ont lancé, « Micro-Folies Mobiles » : un musée numérique virtuel coordonné par l'établissement public de la Villette à Paris. Le Louvre, Orsay ou encore le Centre Pompidou, nombreux sont les musées nationaux partenaires à avoir ouvert leurs collections. La plateforme est habituellement vouée à être déployée plusieurs mois au sein d'une même structure. Mais APF France handicap a fait le pari de l'adapter pour la rendre totalement mobile. Et donc déplaçable sur une journée, pour aller à la rencontre des personnes en situation de handicap. Le format répond aux contraintes du territoire, notamment en cas de forte ruralité.



Julien Mendez-Taffarelli
 Directeur territorial des actions
 associatives APF France handicap

Un musée, de multiples possibilités

« Ce musée virtuel repose sur un très grand écran de projection avec un vidéoprojecteur de haute qualité et des enceintes puissantes, tandis que des tablettes numériques sont mises à disposition des participants et reliées en direct au dispositif. Le temps de la projection d'une collection (environ 20 à 30 mn), entre 100 et 150 œuvres sont proposées et les visiteurs peuvent, s'ils le souhaitent, mémoriser seulement quelques œuvres sur leur tablette pour avoir accès à plus d'informations et de détails. Il y a aussi un mode plus didactique où les deux animateurs formés lancent une collection et interagissent avec le public sur son contenu. Enfin, une dernière animation est possible grâce à des casques virtuels qui plongent les participants dans des ambiances de découvertes créées par la Villette. »

Pratique et léger pour aller rencontrer des publics

« Nous sommes la seule structure à déployer une Micro-Folies mobile en Corse, qui plus est, à destination d'un public à besoins spécifiques. L'idée, novatrice, était

“L'accès à la culture est un besoin car il permet de s'ouvrir l'esprit et de rompre l'isolement.”

de proposer une animation qui puisse, le temps d'une journée, être transportée dans un véhicule léger, montée sur un site, projetée avec deux animateurs, puis repliée et rapportée à la délégation. Il a donc fallu miser sur du matériel peu fragile, léger mais de bonne qualité. La première session de notre Micro-Folies mobile a été faite au printemps 2021. Seules trois animations ont pu être menées à cause de la crise sanitaire, mais pour 2022 nous visons une Micro-Folies par mois en Haute-Corse, et autant en Corse du Sud. »

Lien et partage au rendez-vous

« L'accès à la culture est un besoin car il permet de s'ouvrir l'esprit et de rompre l'isolement. Chaque session organisée a été un moment de convivialité car, même si ce musée reste un accès virtuel à la culture, il permet des échanges et de la communication entre les participants qui, eux, ne sont pas virtuels. »

Une ode dansante à l'inclusion dans le Vaucluse



De l'émotion, de la poésie, de l'audace, des corps en mouvement et surtout la preuve qu'être ensemble est bien possible. Le 3 décembre 2021, le "TOGETHER Gala", un spectacle de danse réunissant 17 danseurs en situation de handicap et 7 danseurs valides professionnels a eu lieu à Védène (84) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec l'Opéra du Grand Avignon. Cet événement, organisé par le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Terro Flourido situé à Avignon, était ouvert aux structures médico-sociales du Vaucluse et des départements voisins ainsi qu'aux partenaires du FAM. Il avait pour but de montrer le travail fourni par les résidents dans leurs pratiques artistiques inclusives afin de « mettre en lumière, selon ses organisateurs, Freddy Berthelot et Mildrède Cossec, les petits moments de grâce qu'ils réussissent à transmettre » et susciter ainsi chez les autres structures l'envie de monter de tels projets. Plus de 400 spectateurs dont 47 Personnes en fauteuil ont répondu présents ! Une vraie réussite !



→ *Together Gala*, Résidence Terro Flourido urlz.fr/IGKU

Silence, on crée ! L'art pour prévenir l'ennui

« Recréer » des tableaux célèbres, voilà le défi que s'est lancé la Résidence Jean-Marie Barbier au Havre en 2020. Afin de soutenir les personnes accompagnées qui ont été confinées individuellement en chambre pendant des périodes de cluster, l'équipe



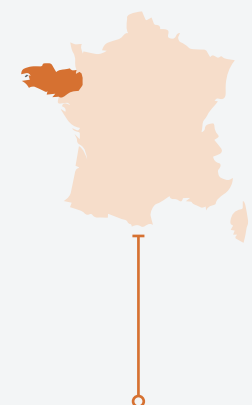
→ Claudine Chesnel, résidente, réinterprète le tableau "Lithuanian" d'Indra Grusaite (1969)

a eu l'idée de proposer aux résidents et professionnels de reproduire des œuvres d'art avec des objets du quotidien, suivant ainsi l'appel du Getty Museum de Los Angeles (#gettymuseumchallenge).

Ce projet a suscité une grande créativité de la part de tous les participants avec des interprétations personnelles étonnantes et recherchées. Une grande exposition virtuelle intitulée « Le Barbier de ces vies » a d'abord été mise en ligne sur le site de la résidence. Elle a rapidement été complétée par des expositions in situ, lors de l'Assemblée générale APF France handicap au mois de juin 2021, puis en interne dans la Résidence. La CCI du Havre accueille actuellement cette exposition. lien web : urlz.fr/IGLO



“ UN ÉTÉ PAS COMME LES AUTRES ” : DES VACANCES DIFFÉRENTES



La crise sanitaire a entraîné une forte diminution de l'offre de séjours proposée aux personnes en situation de handicap. C'est pour cela que l'opération « Un été pas comme les autres » a été imaginée en 2020 et 2021. Objectif : permettre aux adhérents (via différentes activités ou excursions) de pouvoir malgré tout s'évader, se ressourcer et créer du lien. En Bretagne, cette année, ce dispositif a pris la forme de trois séjours de 4 ou 5 nuits placés sous le signe de la mer. Du 21 juin au 2 juillet, à Logonna Daoulas (Finistère), ces séjours ont accueilli adhérents et usagers des établissements et services médico-sociaux (ESMS) d'APF France handicap dans la région. Mais aussi six personnes d'associations partenaires. Au programme de ces vacances : promenades en bord de mer, sortie en bateau ou encore visite de l'Océanopolis à Brest.



Étienne Valois

Responsable interrégional des actions associatives
pour la Bretagne et les Pays de la Loire

Améliorer la qualité de vie et le bien-être

« Les personnes que nous accompagnons ont été très violemment touchées par les confinements et déconfinements successifs en 2020 et 2021. Elles se sont retrouvées extrêmement isolées, et il nous semblait important de leur proposer un espace de respiration durant l'été. Nous nous sommes attachés principalement à ouvrir ces séjours aux personnes les plus fragiles ou à celles dont les accompagnants avaient un gros besoin de répit. 21 personnes ont ainsi pu bénéficier de ces séjours.

Pendant longtemps, seuls les besoins stricts des personnes en situation de handicap ont été pris en compte. Par exemple ce qui touche à la santé, la nourriture, la toilette, etc... Pourtant, l'approche par les droits, qui est au cœur de notre projet associatif, est essentielle et, avec elle, une attention particulière portée à tout ce qui concerne la qualité de vie et le bien-être de chacun. On est partis du principe que ces personnes ont le droit, comme tout le monde, d'avoir leur coupure de vacances, de prendre l'air et d'avoir un autre environnement que leur logement ou foyer habituel. Cela permet de réinscrire les

gens dans leur humanité, qu'ils puissent se créer des souvenirs, du rire et du bonheur. Les accompagnants bénévoles qui viennent avec leur cœur, y consacrent du temps et de l'énergie, et sont d'ailleurs très importants dans ces séjours. »

“Les personnes en situation de handicap ont le droit, comme tout le monde, d'avoir leur coupure de vacances, de prendre l'air et d'avoir un autre environnement que leur logement ou foyer habituel. ”

Des formats courts et encadrés

« Notre format de 4 ou 5 nuits était assez nouveau dans l'offre de séjours habituellement proposée, et cette durée permet un bon équilibre. Des séjours taillés pour des personnes qui ont du mal à se projeter sur une plus longue durée. Et on évite les trop courts séjours, trop lourds à organiser pour les accompagnants. Chaque voyage est encadré par 5 bénévoles et professionnels de structures, tandis qu'une structure médico-sociale à proximité (le Foyer de Vie de Kerlivet) était en appui. »

Run & Trail : la course solidaire affiche 15 185 km au compteur !



Courir pour soutenir la pratique sportive et les actions de l'association. C'était l'objectif du *Run & Trail*, une course solidaire organisée par APF France handicap qui s'est déroulée du 4 au 6 juin 2021 partout en France. Ouvert à tous, cet événement inclusif proposait à ses participants plusieurs challenges au choix, avec des distances comprises entre 1 et 20 km qui pouvaient être réalisées en courant, en marchant ou à l'aide d'une joëlette, fauteuil tout terrain pour les personnes en situation de handicap.



Il visait à soutenir et financer les actions de proximité de l'association pour les personnes en situation de handicap et leurs familles : 3 715 participants ont parcouru 15 185 km, un bel effort sportif !

Cette course s'inscrit dans la dynamique de développement de l'activité physique et sportive au sein de notre association, avec en ligne de mire, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Et aussi en

2021

✱ Le Collectif Cap Sport 2024 a couvert les Jeux paralympiques de Tokyo en faisant vivre l'événement sur un site internet créé pour l'occasion

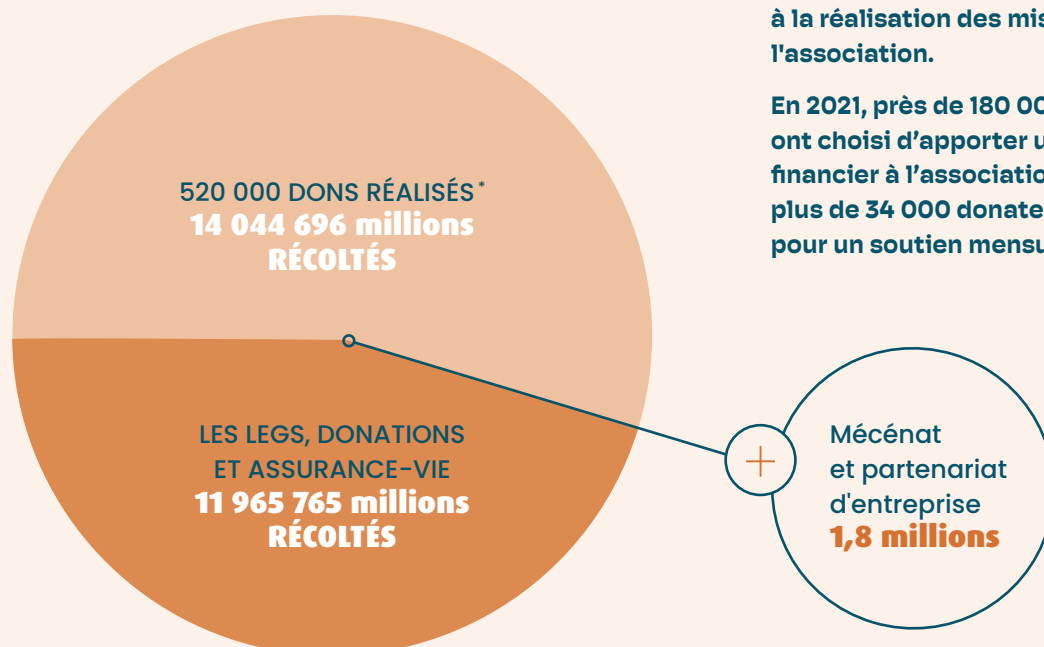
✱ **501** vacanciers ont profité des **68** séjours organisés par APF Évasion en France et en Europe

✱ En lien avec l'association Stimule ton handicap et la Fédération française d'aviron, APF France handicap s'est impliquée dans le programme de sport adapté Avistim : un rameur accessible aux personnes ayant perdu l'usage de leurs membres inférieurs

Merci à tous les partenaires

Grâce aux ressources privées, APF France handicap peut faire vivre et perdurer ses actions de proximité tout au long de l'année. Qu'il s'agisse des donateurs, des entreprises, des mécènes ou encore de particuliers qui font des legs, l'ensemble des acteurs de la solidarité privée joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des actions de l'association. En 2021, leur engagement sans faille aux côtés d'APF France handicap s'est poursuivi. Avec cette année un développement très marqué du mécénat, de la taxe d'apprentissage et de la collecte digitale. APF France handicap tient à remercier chaleureusement ses donateurs, ses partenaires et l'ensemble des acteurs qui ont soutenu l'association sous une forme ou sous une autre. Sans eux, rien n'est possible !

Provenance des ressources financières privées



Cette année encore, la générosité du public et des entreprises a permis d'agir quotidiennement sur tout le territoire. Ces acteurs apportent un soutien essentiel à la réalisation des missions de l'association.

En 2021, près de 180 000 personnes ont choisi d'apporter un soutien financier à l'association, parmi eux, plus de 34 000 donateurs ont opté pour un soutien mensuel régulier.

* hors dons en nature

La mutuelle Intégrance, partenaire engagé du TechLab, le hub de l'innovation technologique d'APF France handicap

Grâce au partenariat signé jusqu'en 2023 avec la mutuelle Intégrance, 16 start-up bénéficieront d'un accompagnement dispensé par les professionnels du TechLab d'APF France handicap. Le versement de 150.000 euros, prévu sur trois ans, contribuera au financement de groupes qualitatifs, de tests-produits par les personnes concernées et de recommandations d'adaptations. Le TechLab poursuit ainsi sa mission de conseil dans l'adaptation ou le développement de produits ou services innovants pour les personnes en situation de handicap.

En 2021, cette collaboration a notamment permis d'épauler deux start-up prometteuses : NovAccess, qui développe une solution d'interphonie dématérialisée pour répondre à son interphone via son smartphone et WYES, qui propose des lunettes connectées pour les personnes touchées par la maladie de Charcot.





PARTENARIAT CAP SPORTS 2024 AVEC LA MASFIP

Partenaire historique d'APF France handicap, la Mutuelle d'Action Sociale des Finances Publiques (Masfip) a travaillé sur de nombreux dispositifs dont les Tutos de Ludo, une mini web série pour apprendre les bons gestes du quotidien auprès des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. En 2021, c'est le sport qui a été mis à l'honneur à travers le dispositif CAP Sport 2024, lancé par l'association qui vise à promouvoir la pratique sportive auprès des personnes en situation de handicap.

Thierry Fardeau, vice-président de la Masfip présente cette initiative et les raisons d'être du partenariat avec APF France handicap



“Accompagner des projets comme Cap Sport 2024 est dans la continuité de nos choix de partenariats : nous souhaitons que chaque singularité trouve sa place dans une société plurielle.”



Une entente qui repose sur des valeurs communes

« La MASFIP, a été créée en 2013 avec, parmi ses champs d'intervention, l'accompagnement des adhérents en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie pour réaliser leur projet de vie. Nous partageons avec APF France handicap des valeurs communes d'entraide et de solidarité et sommes heureux de contribuer au développement de sa démarche. »

Le sport comme vecteur de l'inclusion

« Accompagner des projets comme Cap Sport 2024 est dans la continuité dans nos choix de partenariats : nous souhaitons que chaque singularité trouve sa place dans une société plurielle. Seulement 5,5 % des personnes en situation de handicap pratiquent une activité sportive contre 22 % pour les personnes valides, or la pratique sportive est pour tous un facteur de bonne santé, de bien-être, de développement personnel, elle est donc à ce titre primordial.

Le déploiement d'un site internet et d'actions sur le terrain

« Ce projet a pour ligne de mire les jeux paralympiques d'été 2024 qui seront organisés pour la première fois à Paris. Afin de suivre au plus près les jeux de Tokyo en 2021 et ceux de Pékin en 2022, ainsi que nos athlètes préférés, un site internet spécifique a été créé : capsport-apf-francehandicap.org. La deuxième étape sera l'organisation d'un grand tournoi dans douze régions appelé 'Handilympiades'. Il mêlera les équipes d'APF France handicap avec les militants de la mutuelle. Des équipes territoriales d'environ 8 personnes se rencontreront lors d'une première phase de qualification. Les meilleures équipes de chaque région se défieront ensuite lors d'une finale en 2023. Les disciplines envisagées sont le basket fauteuil, la boccia, le tennis de table et l'escrime. »

→ Site internet www.masfip.fr/

Roche, soutient les Écoles de la SEP



En 2021, Roche a poursuivi son engagement auprès des personnes atteintes de sclérose en plaques (SEP)

en parrainant les Écoles de la Sep créées par APF France handicap. Elles soutiennent les personnes récemment diagnostiquées et leur entourage en apportant toute l'information nécessaire via des sessions qui mêlent intervenants experts et pairs-aidants. En Corse, par exemple, des ateliers ont été

organisés afin d'échanger sur la gestion de la fatigue, le parcours de soins ou la place du rôle de l'aidant.

Au regard de la géographie enclavée de l'île accentuant d'autant plus l'isolement et l'inaccessibilité au droit et à l'information des personnes en situation de handicap, ces sessions ont été grandement appréciées. À l'issue des 6 séances, 90 % des bénéficiaires ont estimé avoir amélioré leurs compétences pour gérer leur vie avec la maladie.



Une campagne de fin d'année pour dénoncer l'exclusion et les discriminations

La campagne digitale d'appel à dons pour l'hiver 2021 a mis l'accent sur l'exclusion imposée tous les jours aux personnes en situation de handicap. Des témoignages filmés sur la perte d'autonomie, la perte d'un emploi ou sur un environnement de vie non adapté ont été mis en avant sur le site de l'association. Parallèlement, un spot publicitaire intitulé « La chute » a été diffusé sur les grandes chaînes de télévision (TF1, France Télévision, Arte, BFMTV, Groupe Canal +) du 9 décembre au 30 décembre. Son objectif : dénoncer l'exclusion et les discriminations dont sont trop régulièrement victimes les personnes en situation de handicap. Les dons collectés permettent de financer des actions de proximité menées par APF France handicap pour les personnes en situation de handicap et leur famille.

→ Un site dédié agir.apf-francehandicap.org a été conçu à cette occasion. Les internautes ont ainsi pu découvrir les témoignages d'Hervé, Johanna et Pierre, ainsi que les actions de l'association.

La Taxe d'Apprentissage des entreprises, levier essentiel pour la formation et l'insertion professionnelle durable



Formation en mécanique industrielle à l'IEM-FP La Grillonnais (Basse Goulaine, Pays de la Loire)

APF France handicap accompagne et forme, chaque année, plus de 6 700 jeunes et adultes, dans ses Instituts d'Éducation Motrice (IEM), Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) et Établissements et Services d'Aide par le Travail (Ésat). Plus de 50 de ces structures ont pu bénéficier, en 2021, de la taxe d'apprentissage des entreprises. Grâce à cette ressource, un encadrement personnalisé a été mis en place et un matériel pédagogique récent et adapté, acheté (matériel informatique pour créer des CV vidéos, transports adaptés, imprimante 3D). Conditions indispensables pour assurer un accompagnement de qualité vers la formation et l'emploi.

→ Pour en savoir plus sur la Taxe d'Apprentissage à APF France handicap : urlz.fr/iHvv

Merci à nos partenaires 2021

Nous remercions nos mécènes et nos partenaires pour leur engagement et leur soutien



Et aussi en

2021

- ✱ Mises en place et labellisées par APF France handicap, les Ecoles de la SEP couvrent une grande partie du territoire (Grand-Est, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA-Corse, Centre-Val-de-Loire)
- ✱ Initiés en 2019 et toujours d'actualité, les tutos de Ludo, une mini web série ludique pour apprendre les bons gestes du quotidien auprès des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie : urlz.fr/a0hA



Rapport financier

RAPPORT FINANCIER

LE MOT DU TRÉSORIER

Si 2020 aura été l'année du choc pandémique, économique, avec son lot de souffrances mais aussi de formidables élans de solidarité, 2021 inaugure une nouvelle période d'incertitudes et de renouvellement post-covid.

En effet, quelles seront les réponses de nos sociétés aux problématiques de santé et médico-sociales ? Quelle attitude vont-elles adopter face aux enjeux économiques et aux tensions générées par la hausse des prix ? Qu'en sera-t-il des revendications sociales et sociétales nouvelles que deux ans de crise sanitaire ont fait émerger ? Ce sont là autant de thématiques déterminantes pour l'avenir de notre secteur, fragilisé par l'insuffisance des dons et legs pour notre mouvement et traversé par des problématiques de ressources humaines dans nos établissements et services médico-sociaux.

Année inédite, 2021 a vu poindre ses difficultés, et enregistre une baisse de notre résultat global, déficitaire de 2,5 M€.

Notre Mouvement associatif a su mettre en avant, grâce à de nouveaux partenariats et à de nouveaux financements par subventions, ses actions de lien social et de solidarité. Sa visibilité s'en est trouvée renforcée. La persistance en 2021 d'une situation sanitaire compliquée n'a certes pas permis à l'ensemble de nos activités de retrouver pleinement leur niveau d'avant covid, mais le dynamisme de notre militance et de nos actions d'inclusion des personnes est réel, qui plus est, soulignons-le, avec une très bonne maîtrise des coûts, qui n'augmentent que faiblement dans nos Délégations (+1,3 %, alors que l'inflation atteint 1,6 % d'après l'INSEE en 2021). Merci à tous pour cette volonté inébranlable de construire et de partager ensemble des projets solidaires et des aventures humaines, dans un cadre économique pourtant contraint ! Notre Mouvement fait notre fierté, il est le ferment de notre volonté de réformer la société et l'aiguillon indispensable du mieux vivre ensemble !



Jean-Manuel HERGAS
Trésorier

Malgré cette réussite, nos ressources financières ne sont pas au rendez-vous en 2021 : le résultat net de la collecte de dons et legs est en baisse, de -3,3 M€ en deux ans, et nous pénalise fortement. Notre nouvelle stratégie de collecte commence pourtant à porter ses fruits, puisque les dons du grand public progressent légèrement, mais elle entraîne des coûts élevés pour capter de nouveaux donateurs, ce qui dégrade temporairement la marge disponible. Les legs, de leur côté, reculent pour la deuxième année consécutive (11,4 M€) alors que le mécénat des entreprises, en revanche, progresse (+0,8 M€ en deux ans). De nouvelles actions ont été résolument engagées pour booster notre collecte, qu'elles concernent la teneur de nos messages, de nouvelles pistes de partenariat ou une meilleure structuration de nos actions pour en favoriser la visibilité, l'attractivité et le financement.

“ Le dynamisme de notre militance et de nos actions d'inclusion des personnes est réel, qui plus est, soulignons-le, avec une très bonne maîtrise des coûts ”

Nos établissements de travail adapté et protégé connaissent globalement une très forte croissance, de presque 30 % en 2021. Leur visibilité leur permet de gagner des marchés d'ampleur. Certains, d'ailleurs, ont été remportés en tant que chef de file pour l'ensemble du secteur de l'économie sociale et solidaire – à charge pour nous d'en redistribuer une partie à d'autres entreprises adaptées –, ce qui est un signe fort de la place que nous occupons désormais ! Ce fort dynamisme a permis la création de 348 postes équivalents temps plein en deux ans pour les personnes en situation de handicap. Une fois encore, c'est la preuve qu'il est réellement possible d'allier performance et mission sociale !

Au global, l'ensemble de notre secteur en gestion directe – Mouvement associatif, services centraux et structures de travail adapté et protégé – présente un déficit de 3,2 M€ en 2021. Clairement, ce résultat négatif s'explique principalement par la forte baisse enregistrée sur la collecte de dons et legs.

“ Ce fort dynamisme a permis la création de 348 postes équivalents temps plein en deux ans pour les personnes en situation de handicap. Une fois encore, c'est la preuve qu'il est réellement possible d'allier performance et mission sociale ! ”

Notre secteur médico-social et sanitaire pour sa part est confronté, comme l'ensemble du secteur en France, à une situation post-covid complexe, et inédite à ce jour : les mesures de revalorisations salariales décidées par le Ségur de la santé tardent à se mettre en place sur le champ du handicap, alors qu'elles ont été massives et rapides dans le secteur hospitalier et dans les Ehpad ; ces mêmes mesures sont par ailleurs insuffisamment financées en 2021 par les pouvoirs publics, principalement les Conseils Départementaux (il nous a manqué 1,3 M€) ; en outre, nos professionnels tendent à s'interroger quant à leur avenir, entre volonté de reconversion et aspiration aux revalorisations salariales constatées dans le sanitaire. L'absentéisme, attendu en retrait par rapport à 2020, reste élevé en 2021. Ceci nécessite des remplacements plus nombreux

qu'à l'ordinaire, le plus souvent par recours à du personnel intérimaire. Les prestations d'intérim entraînent ainsi une hausse de nos charges de 2,8 M€ par rapport à la situation d'avant covid.

Nos foyers sont ainsi en déficit de -5,3 M€ en particulier du fait de ces problématiques de ressources humaines. De leur côté, nos IEM voient leur situation financière se tendre, de façon en partie conjoncturelle néanmoins et nos établissements sanitaires maintiennent leur équilibre. Nos services d'aide humaine, comme depuis plusieurs années, affichent également un résultat négatif pour des raisons plus structurelles, mais celui-ci est encore renforcé par le même manque de financements des revalorisations salariales prises dans la suite du Ségur de la santé. Leur déficit cumulé s'élève à 17 M€ et pèse évidemment sur nos équilibres financiers. Le travail de fond amorcé l'année dernière pour mettre en œuvre des solutions à cette situation de déficit sans réduire notre implication auprès des personnes, se poursuit. Enfin, comme chaque année, il faut souligner aussi, comme facteur de fragilité financière, l'importance du rejet a posteriori de charges initialement autorisées lors de la fixation des budgets, majoritairement de la part des Conseils départementaux. Leur progression ralentit quelque peu en 2021 mais leur cumul atteint presque 29 M€ pour l'ensemble de notre secteur médico-social.

Nous sommes évidemment très attentifs à l'évolution de ces situations et agissons auprès des pouvoirs publics pour que nos établissements et services puissent maintenir des prestations de qualité.

Nous avons continué, par ailleurs, à créer des places en 2021 et élargir notre réseau en reprenant la gestion d'établissements ou services précédemment assurée par d'autres associations, le plus souvent à leur demande ou sur sollicitation des financeurs.

Au final, dans le contexte particulier de 2021, le résultat de notre secteur médico-social et sanitaire s'est fortement réduit, mais reste excédentaire de 0,7 M€ en 2021. Rappelons que cet excédent ne peut pas, juridiquement, être utilisé par notre Mouvement.

Au global, malgré des résultats en recul, la situation financière d'ensemble d'APF France handicap a continué de s'améliorer en 2021, à la faveur principalement d'une bonne maîtrise de nos investissements et de leur financement. Notre trésorerie à la clôture de l'exercice augmente de +12 M€ et sa composante disponible pour le long terme progresse également légèrement.

Nous aurions certes préféré un meilleur résultat en 2021 mais à l'heure où nous subissons les contraintes économiques de notre environnement – inflation, baisse des dons et legs, Ségur de la santé insuffisamment financé –, c'est par l'investissement et notre capacité collective d'innovation que nous pourrons conforter notre situation financière. De nombreux projets émergent pour développer notre offre de services associative et l'emploi des personnes en situation de handicap, comme pour diversifier encore davantage nos ressources. Nous sommes forts de nos initiatives locales, régionales, nationales, bravo et merci à tous pour votre investissement, pour ces réussites !

Dans un an, nous adopterons un nouveau projet associatif, il s'agira de relever, avec nos concitoyens, le défi de construire ensemble un autre modèle de société, bienveillant, où chacun a sa juste place, un modèle forgé par la crise que nous venons de traverser mais aussi et surtout par les convictions d'humanité qui nous animent tous.

Soyons assurés que ces convictions servent également nos résultats économiques : c'est aussi par l'universalité de notre message, par sa portée et par sa mise en œuvre effective que nous réussirons à faire face aux tensions du moment et à renforcer notre action en faveur des personnes.

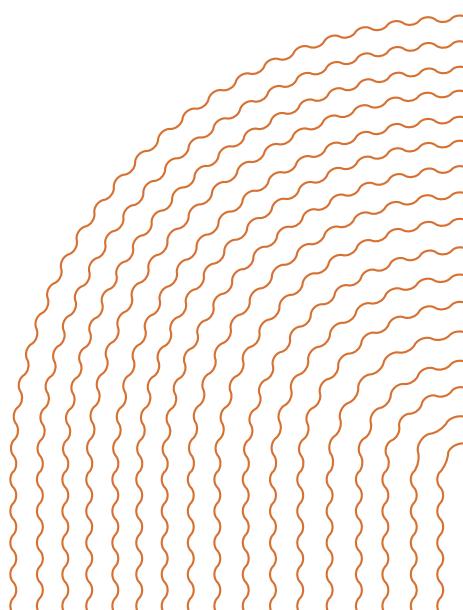
Je ne voudrais pas terminer mon propos sans adresser des remerciements appuyés à Prosper Teboul, notre directeur général pendant ces 8 dernières années, qui est parti en retraite fin 2021. Il a su insuffler à notre association cet esprit d'initiative et ce sérieux économique qui nous caractérisent, renforcer encore la place d'APF France handicap

“ C'est aussi par l'universalité de notre message, par sa portée et par sa mise en œuvre effective que nous réussirons à faire face aux tensions ”

dans le secteur, engager des adaptations nécessaires et courageuses. Serge Widawski, qui a pris sa suite, s'inscrit dans la continuité de son action et met d'ores et déjà tout en œuvre, avec le Conseil d'administration, pour faire face aux défis qui sont devant nous – défis économiques et défis sociétaux, défis et combats que nous gagnerons, tous ensemble, par notre unité, nos valeurs et notre détermination !

Aussi, malgré l'incertitude du moment, je suis résolument confiant : je sais pouvoir compter sur vous, sur votre engagement sans faille à œuvrer pour faire entendre inlassablement notre voix sur la scène publique, sur votre détermination à permettre nos réussites de demain !

Merci à tous.

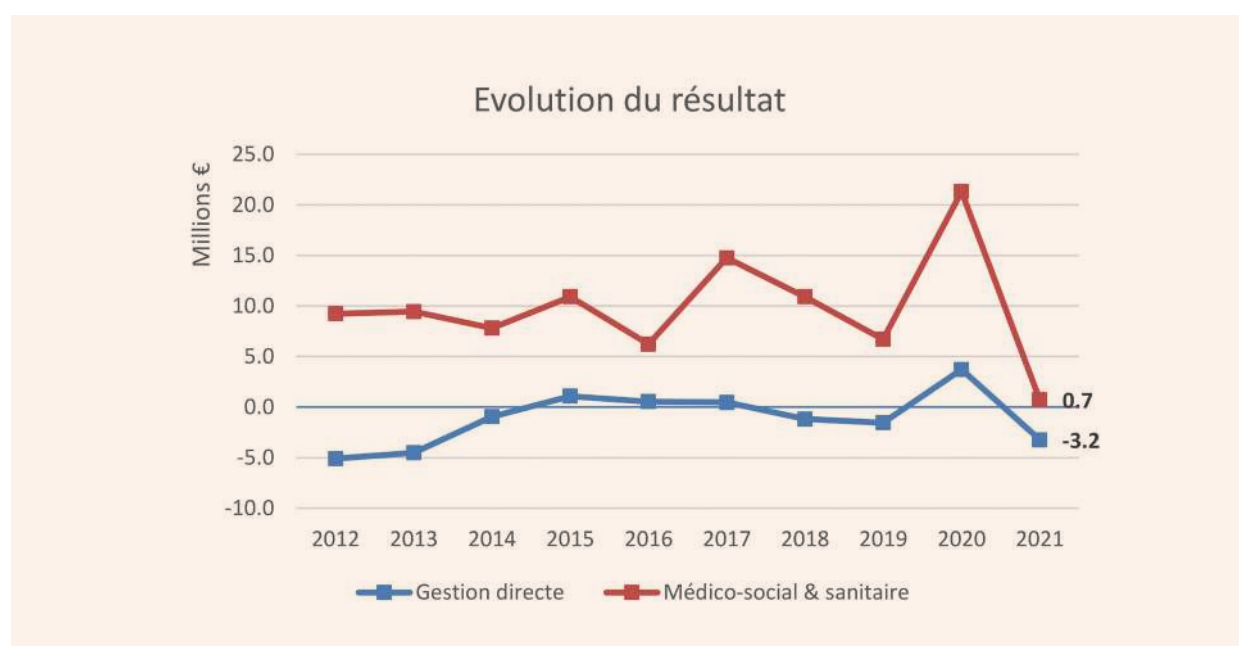


RAPPORT DE GESTION 2021



L'année 2021 est marquée par un net recul de notre résultat, aussi bien pour nos activités médico-sociales et sanitaires, que pour notre secteur en gestion directe. Globalement, le résultat 2021 est déficitaire de -2,5 M€, après un excédent exceptionnel en 2020 de plus de 25 millions d'euros.

Son évolution sur 10 ans peut être retracée au moyen du graphique et du tableau suivant :



2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gestion directe de l'association									
-5 102 341	-4 512 609	-945 501	1 076 824	547 218	471 090	-1 183 792	-1 537 192	3 717 886	-3 240 801
Établissements médico-sociaux									
9 232 518	9 445 298	7 817 104	10 912 797	6 211 249	14 748 052	10 916 570	6 707 206	21 315 352	731 632
Total (en euros)									
4 130 177	4 932 689	6 871 603	11 989 621	6 758 466	15 219 142	9 732 778	5 170 014	25 033 239	-2 509 168

ACTIF BILAN 2021 (en euros)		Exercice clos le 31.12.2021			31.12.20
		Montant brut	Amortissements dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	3 094 266	2 771 253	323 013	357 382
	Frais de recherche et développement	729 440	540 593	188 846	185 570
	Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
	Logiciels, droits et autres valeurs similaires	15 863 183	9 708 202	6 154 981	6 986 203
	Autres	1 070 755	303 952	766 803	182 627
	Avances et acomptes	263 723	0	263 723	183 119
Immobilisations corporelles	Terrains	21 754 692	2 525 391	19 229 301	19 376 398
	Constructions	387 343 500	232 344 945	154 998 555	159 649 527
	Installations techniques, matériel et outillage	85 670 193	69 638 592	16 031 601	14 224 761
	Autres	135 706 958	99 428 420	36 278 538	29 752 795
	Immobilisations corporelles en cours	12 121 464	0	12 121 464	6 423 553
	Avances et acomptes	5 464 430	0	5 464 430	1 542 308
Biens reçus par legs ou donat. destinés à être cédés	10 887 358	0	10 887 358	11 759 119	
Immobilisations financières	Titres immobilisés	318 981	0	318 981	276 352
	Prêts	199 191	0	199 191	196 066
	Autres	1 910 641	0	1 910 641	1 766 141
Total de l'actif immobilisé		682 398 777	417 261 348	265 137 429	252 861 922
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements	7 082 093	371 750	6 710 343	4 816 326
	En-cours de production (biens et services)	1 180 083	1 645	1 178 438	738 941
	Produits intermédiaires et finis	1 270 494	15 637	1 254 857	926 034
	Marchandises	303 071	0	303 071	338 521
Avances et acomptes versés sur commandes		1 730 582	0	1 730 582	1 849 240
Créances	Usagers, redevables et comptes rattachés	57 454 355	1 342 822	56 111 533	50 735 301
	Clients et comptes rattachés	33 321 714	1 702 451	31 619 263	34 181 790
	Créances reçues par legs ou donations	6 847 639	0	6 847 639	4 704 159
	Autres	42 939 613	81 176	42 858 437	46 312 117
Valeurs mobilières de placement		95 616 938	44 000	95 572 938	101 325 711
Disponibilités		94 302 363	0	94 302 363	76 498 356
Charges constatées d'avance		3 376 152	0	3 376 152	2 844 546
Total de l'actif circulant		345 425 098	3 559 482	341 865 616	325 271 044
Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 365 450		2 365 450	2 469 950
Total de l'actif		1 030 189 326	420 820 830	609 368 495	580 602 916
Engagements reçus (hors-bilan)	Legs nets à réaliser, acceptés par le Conseil d'administration après la clôture de l'exercice			1 868 746	178 321
	Autres			17 705 262	18 681 112

PASSIF BILAN 2021 (en euros)

		31.12.2021	31.12.2020
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise	21 336 548	21 215 125
	Fonds propres avec droit de reprise	382 281	382 281
	Écarts de réévaluation	434 502	434 502
	Réserves		
	Réserves des activités médico-sociales	125 536 975	117 195 831
	Autres réserves	76 287 213	74 692 381
	Report à nouveau		
	Report à nouveau des établissements et services médico-sociaux	21 645 268	8 774 079
	Report à nouveau des établissements sanitaires	3 143 977	2 584 878
	Report à nouveau des activités en gestion directe	-72 193 155	-73 979 214
	Résultat de l'exercice		
	Résultat de l'exercice des établissements et services médico-sociaux	-1 743 224	19 106 415
	Résultat de l'exercice des établissements sanitaires	761 093	559 100
	Résultat de l'exercice des activités en gestion directe	-3 240 801	3 717 886
Situation nette		172 350 677	174 683 263
	Subventions d'investissement	28 204 018	21 583 101
	Provisions réglementées	23 128 868	22 655 374
Total des fonds propres		223 683 562	218 921 739
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs et donations	16 990 307	16 422 536
	Fonds dédiés	103 348 917	98 920 404
Total des fonds reportés et dédiés		120 339 224	115 342 939
Provisions pour risques et charges		28 465 632	27 997 953
Dettes financières	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à long terme)	81 799 797	78 912 603
	Découverts bancaires (à court terme)	7 626	2 764
	Emprunts et dettes financières divers	774 799	942 347
Avances & acomptes reçus		3 756 926	2 526 336
Dettes d'exploitation et diverses	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 997 469	29 992 149
	Dettes des legs ou donations	641 869	126 777
	Dettes fiscales et sociales	98 037 063	90 266 166
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 452 223	1 913 868
	Autres dettes	16 302 692	11 973 944
Produits constatés d'avance		2 109 612	1 683 330
Total des dettes		236 880 077	218 340 284
Total du passif		609 368 495	580 602 916
Engagements donnés (hors-bilan)	Avals, cautions, garanties donnés	11 025 472	11 649 003
	Autres	35 274 657	42 763 268

I. Analyse du résultat

Le déficit global de l'association en 2021 s'élève à 2 509 168 €, soit 0,3 % des charges. L'analyse du résultat doit être décomposée en distinguant les établissements médico-sociaux et sanitaires, dont l'excédent est

encadré par la puissance publique et peut revenir en partie aux organismes financeurs, et les structures en gestion directe de l'association pour lesquelles l'association assume le risque financier.

Tableau des résultats par secteur d'activité

	Charges (€)	%	Produits (€)	%	Résultat (€)
ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES					
CAMSP et CMPP	20 806 686	2,3	22 364 911	2,5	1 558 225
SESSD	67 810 982	7,5	72 181 654	8,0	4 370 672
IEM	140 780 822	15,6	140 029 391	1,5	- 751 431
Ets hébergement et vie sociale	268 135 363	29,7	262 854 007	29,2	- 5 281 356
Services accompagnement médico-social	70 980 313	7,9	74 345 546	8,3	3 365 233
Aide et accompagnement à domicile	18 922 067	2,1	15 048 993	1,7	- 3 873 074
ESAT section sociale	21 647 858	2,4	22 154 349	2,5	506 491
SSR	27 194 687	3,0	27 955 780	3,1	761 093
SATVA	327 263	0,0	403 042	0,0	75 779
Total établissements médico-sociaux	636 606 040	70,5	637 337 673	70,7	731 632
ÉTABLISSEMENTS EN GESTION DIRECTE					
Entreprises adaptées	146 901 570	16,3	150 459 914	16,7	3 558 344
ESAT section commerciale	27 861 386	3,1	27 920 810	3,1	59 424
Total établissements en gestion directe	174 762 956	19,3	178 380 724	19,8	3 617 768
SECTEUR MOUVEMENT ET SERVICES CENTRAUX					
Délégations départementales	33 679 970	3,7	27 771 697	3,1	- 5 908 273
Services mandataires	1 399 863	0,2	1 501 079	0,2	101 216
APF Évasion et Ferme Léonie	2 861 908	0,3	2 385 317	0,3	- 476 591
APF Formation	2 205 976	0,2	1 993 378	0,2	- 212 598
Techlab	504 057	0,1	344 718	0,0	- 159 339
Service informatique	10 278 777	1,1	10 074 411	1,1	- 204 367
Siège national	41 047 090	4,5	41 048 474	4,6	1 384
Total secteur Mouvement et Services centraux	91 977 642	10,2	85 119 073	9,4	- 6 858 569
Total gestion directe	266 740 598	29,5	263 499 797	29,3	- 3 240 801
Total général	903 346 638	100	900 837 470	100	- 2 509 168
Pour Mémoire : total général 2020	826 349 431	100	851 382 670	100	25 033 239
Variation 2021 / 2020 en €	76 997 207		49 454 800		- 27 542 407
Variation 2021 / 2020 en %	9,3		5,8		-110

Charges et produits présentés avant élimination des flux internes. Le résultat présenté est le résultat effectif (cf note 17 de l'annexe aux comptes annuels)

Le résultat de la gestion directe



C'est le résultat des activités qui ne sont pas dans le champ médico-social ou sanitaire (réglementé par la puissance publique), et dont l'association assume directement le risque financier. Il est déficitaire de -3 240 801 € en 2021, et se décompose lui-même en :

- Un déficit du secteur « mouvement et services centraux » de -6 858 569 €, qui correspond au résultat de nos activités de plaidoyer, d'aide humaine hors champ médico-social, de nos offres de loisirs, de formation et d'innovation technologique au bénéfice des personnes en situation de handicap (délégations, services mandataires, APF Éva sion, APF Formation, TechLab), ainsi qu'aux activités support (service informatique et siège national) ;
- Un excédent des établissements de travail adapté de + 3 617 768 €.

Globalement, dans ces deux secteurs « mouvement & services centraux » et « établissements de travail adapté », qui regroupent les activités dites de gestion directe de l'association, les charges et produits sont en très forte hausse, du fait d'une croissance très forte de l'activité de nos entreprises adaptées. Les charges augmentent de +22 % et le produit des activités courantes (produits hors éléments financiers, exceptionnels et hors provisions) est quant à lui en progression de +18 %.

Plus précisément, on observe les caractéristiques suivantes :

LE SECTEUR DU "MOUVEMENT ET SERVICES CENTRAUX"

Le résultat du secteur du « Mouvement » se détériore fortement puisque son déficit passe de -1,1 M€ en 2020 à -6,9 M€ en 2021. Il représente 7,5 % des charges de ce secteur. Cette forte baisse provient de l'absence en 2021 de produits exceptionnels, à l'inverse de 2020 qui enregistrait une plus-value sur cession d'actifs de 4,1 M€. Elle est amplifiée par un recul marqué du résultat net de la collecte de dons et legs de -2,6 M€.

- ✳ **Les Délégations** présentent un déficit de 5,9 M€ (versus -2,6 M€ en 2020). Nos Délégations, qui portent nos activités de plaidoyer et de lien social, subissent une forte baisse du résultat net de la collecte de dons et legs, de -5,5 M€ pour la part qui les concerne. Si les dons collectés progressent, qu'ils proviennent du mécénat ou du grand public, les coûts de collecte sont en forte hausse de par les investissements importants réalisés pour capter de nouvelles cibles de donateurs, en lien avec notre nouvelle stratégie de collecte. De ce fait, la marge nette sur la collecte de dons grand public se dégrade. Les legs sont également en repli. Les subventions, en revanche, progressent de +1,6 M€ grâce à de nouveaux projets et, malgré cette reprise (encore incomplète toutefois) de nos activités, les coûts de nos Délégations n'augmentent que faiblement, de +1,3 %.
- ✳ **Les services mandataires** sont en excédent de 0,1 M€, et voient leur activité progresser de +25 %.
- ✳ **APF Évasion**, qui organise des séjours de vacances pour jeunes et adultes handicapés, et notre centre de loisirs du Jura, sont déficitaires de -0,5 M€ (comme en 2020). De nombreux séjours ont dû, cette année encore, être annulés du fait de la situation sanitaire.

- ✳ **APF Formation**, qui assure des prestations de formation spécifiques au secteur médico-social et des personnes en situation de handicap, est en déficit de -0,2 M€ en 2021 (versus -0,7 M€ en 2020). Si l'activité a fortement repris en 2021, elle n'a toutefois pas encore retrouvé son niveau d'avant covid.
- ✳ **TechLab**, notre service chargé de diffuser les nouvelles technologies pour les personnes en situation de handicap, réduit son déficit à -0,2 M€ (versus -0,4 M€).
- ✳ **Le service informatique** est en déficit de -0,2 M€, dans un contexte de forte évolution de nos systèmes d'information, qui a nécessité un renforcement de ses ressources humaines.
- ✳ **Le siège** est, quant à lui, à l'équilibre (excédent de 0,1 M€ en 2020) : la hausse des legs lui revenant compense l'absence de produits exceptionnels et a permis une hausse de ses effectifs (pour partie refacturés).

LES ÉTABLISSEMENTS DE TRAVAIL ADAPTÉ ET PROTÉGÉ

Le secteur des établissements en gestion directe correspond aux structures de travail adapté et protégé (excepté les activités médico-sociales des Ésat). Celui-ci dégagne un fort excédent de 3,6 M€ :

- ✳ **Les entreprises adaptées** affichent un excédent de 3,5 M€ (versus 5,2 M€ en 2020, et 1,8 M€ en 2019). La croissance a été très forte, de +29 %, grâce à l'activité de fabrication de masques qui a nécessité l'achat de matières et un recours à la sous-traitance. Les créations d'emplois ont été particulièrement dynamiques, puisque nos effectifs moyens payés ont progressé de +16% en deux ans.
- ✳ **Les Ésat** (gestion commerciale) sont excédentaires de 0,1 M€ en 2021 (déficit de -0,4 M€ en 2020), grâce à une forte reprise de l'activité qui retrouve quasiment son niveau d'avant covid.

Le résultat des établissements médico-sociaux et sanitaires

La réglementation en vigueur amène à distinguer deux cas :

- ✱ Les établissements et services médico-sociaux sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui conservent contractuellement, le plus souvent, la libre disposition de leur résultat. Ce mode de financement se développe pour les structures sous compétence État. Il en est de même pour nos établissements sanitaires. L'excédent ainsi généré s'élève, en 2021, à 3,1 M€.
- ✱ Les autres établissements et services médico-sociaux pour lesquels, sauf cas particulier, les résultats 2021 n'appartiennent pas à l'association, mais constituent sur le plan financier des dettes ou des créances apurées par incorporation aux budgets de fonctionnement de l'exercice 2023 – sous réserve d'approbation par les autorités de tarification (ARS et Conseils Départementaux). Le déficit ainsi généré en 2021 est de -2,3 M€.

Ce secteur regroupe les centres d'action médico-sociale précoce, les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, les instituts d'éducation motrice, les établissements de soins de suite et de réadaptation, les foyers et autres établissements d'hébergement et de vie sociale, les services d'accompagnement, les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements et services d'aides par le travail (pour leurs activités médico-sociales).

Les charges totales de ce secteur sont en progression de +4,9 % par rapport à 2020, et les produits de +1,4 %. La progression plus importante des charges s'explique par la reprise de l'activité en 2021 à son niveau d'avant covid. Pour mémoire, l'année 2020 avait été contrainte par les confinements, bien que les dotations aient été maintenues par

les pouvoirs publics. En 2021, nous avons repris cinq établissements à d'autres associations, et connu quelques augmentations de capacité dans nos structures.

Le secteur médico-social et sanitaire dans son ensemble voit l'année se terminer par un léger excédent de 0,7 M€ en 2021 versus un excédent exceptionnel de +21,3 M€ en 2020 (lié à la situation sanitaire).

Cette baisse de notre résultat médico-social et sanitaire, par rapport à 2020 mais aussi par rapport à la situation d'avant covid, résulte principalement de deux phénomènes :

→ Un sous-financement des mesures de revalorisation salariale Laforcade 1, adoptées par les pouvoirs publics pour le secteur « handicap » pour faire suite au Ségur de la santé. Il nous a ainsi manqué 1,8 M€ en 2021, essentiellement de la part des Conseils départementaux qui, eux-mêmes, ne reçoivent les dotations correspondantes qu'en 2022.

→ Un absentéisme élevé, traduction probable d'une relative désaffection de certains professionnels du secteur sanitaire et médico-social dans son ensemble, qui nous a contraint à recourir fortement à l'intérim pour assurer les remplacements (+4,2 M€ versus 2020). Sans surprise, ce sont nos foyers (ouverts 24h/24) qui subissent fortement ce double phénomène – accentué dans quelques établissements. Nos services d'aide humaine à domicile connaissent une baisse d'activité et accroissent leur déficit. Les autres services à domicile, en revanche, n'ont pas les mêmes contraintes de ressources humaines. L'ensemble permet d'atteindre un faible excédent équivalent à 0,1 % des charges de ce secteur. Les rejets de charges sur exercices passés (pourtant préalablement autorisées) continuent de progresser de 0,9 M€ en 2021, ce qui interroge sur les évolutions du financement de ce secteur, essentiellement par les Conseils départementaux.

II. Perspectives d'évolution

La trésorerie au 31 décembre 2021 augmente de +12 M€, essentiellement du fait d'un meilleur BFR. Elle est équivalente, à la clôture de l'exercice, à 77 jours de fonctionnement de l'association (contre 78 jours fin 2020). La structure financière globale d'APF France handicap est saine.

Les évolutions du secteur médico-social dépendront, à court et moyen terme, de l'attractivité du secteur pour les professionnels et de son financement par les pouvoirs publics. Rappelons que le secteur du handicap ne bénéficie pas complètement des mêmes mesures de revalorisation salariale que celles allouées au secteur sanitaire et aux Ehpad, et que son financement à hauteur reste sujet à caution. Ces questions économiques sont également prégnantes pour le maintien de prestations de qualité aux personnes en situation de handicap.

Ces problématiques d'attractivité, qui se posent avec acuité après la pandémie que nous avons traversée, renforcent les difficultés structurelles du secteur de l'aide à domicile. Ces difficultés demeurent préoccupantes (bien que ce secteur ne représente que 2 % de nos coûts), en particulier pour quelques services. Des actions sont programmées pour améliorer leur situation.

Concernant nos entreprises adaptées, l'activité devrait rester particulièrement dynamique en 2021 et ce secteur investit d'ores et déjà sur de nouvelles activités en perspective de la sortie de crise et de la réduction de fabrication de masques à compter de 2023.

Enfin, nous initiions de nouvelles mesures pour consolider le financement de notre Mouvement associatif, et poursuivons en parallèle la révision de notre stratégie de collecte de dons et legs.



➔ Réunion d'un groupe de travail du CAPFD (Conseil APF France handicap de Département) à Nice.

III. Chiffres clés

Les fonds gérés par APF France handicap en 2021 pour la réalisation de son activité (hors investissements) se répartissent comme suit :

Emplois			Autres charges
Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions, aux fonds dédiés et IS
783 millions €	9 millions €	39 millions €	20 millions €

Accueil, loisirs, défense des droits, information	26 millions €
Activités médico-sociales et de santé	578 millions €
Emploi	175 millions €
Formation	3 millions €

Total des emplois : 831 millions €

Total des charges 2021 : 851 millions €

Ressources			Autres produits
Fonds publics	Dons et legs	Produits d'activité et divers	Reprises sur provisions et sur fonds dédiés
651.5 millions €	27.9 millions €	150 millions €	17 millions €
Total des ressources : 829 millions €			
Total des produits 2021 : 847 millions €			

IV. Contrôle des comptes et publication

Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet JEGARD CREATIS, commissaire aux comptes.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945, et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-emploi, Jeunesse et sports, ...), APF France handicap rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur.

En 2001, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), rattachée au Ministère de l'emploi et de la solidarité a effectué un contrôle approfondi au sein de l'association. Les conclusions de son rapport précisent que « l'appréciation portée par la mission de l'IGAS sur les conditions d'utilisation des ressources issues de la générosité publique et la gestion des activités correspondantes est globalement positive. » APF France handicap applique l'essentiel des recommandations formulées par l'IGAS.

L'association dispose, dans chaque région, de responsables administratifs et financiers qui supervisent les comptes de l'ensemble de ses délégations et établissements. De plus, APF France handicap est membre depuis 1988, du comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (dit « comité de la charte du don en confiance »).

APF France handicap accepte de se soumettre volontairement, chaque année, aux vérifications de cet organisme qui portent sur le respect des engagements de transparence souscrits :

- emploi des fonds collectés conformément aux buts annoncés,
- transparence financière sur l'utilisation des ressources,
- respect des exigences en matière d'appel à la générosité publique,
- rigueur dans leurs relations avec les prestataires de services,
- chaque année, les contrôleurs du comité de la charte établissent un rapport sur le respect de ces engagements.

Comme chaque année, les comptes des 496 structures comptables de l'association ont fait l'objet d'un document unique, présentant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, l'annexe aux comptes de l'exercice incluant le compte d'emploi des ressources, le rapport du commissaire aux comptes. Nos comptes annuels, désormais publiés à la direction des journaux officiels, sont diffusés aux responsables de nos structures, aux administrations qui contrôlent et qui financent les activités, aux responsables politiques, aux adhérents et à tous les donateurs qui le souhaitent. Par ailleurs, comme tous les ans, une synthèse des comptes est publiée dans le rapport d'activités de l'association et la revue adressée aux donateurs : ENSEMBLE.

L'ASSOCIATION EN BREF

**par et pour les
personnes en situation
de handicap**

APF France handicap est la plus importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.



Créée en 1933 par quatre jeunes prêts à *risquer l'impossible*, connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France, APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille. APF France handicap est engagée au quotidien, au niveau national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées. Elle siège également dans de nombreuses instances internationales (ONU, UE), nationales (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, Agence Nationale d'Appui à la Performance, Haute Autorité de Santé...), régionales (Agences Régionales de Santé...) et départementales (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, Maisons départementales des personnes handicapées...).

DES VALEURS HUMANISTES, MILITANTES ET SOCIALES

APF France handicap affirme dans sa charte, son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : *l'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.*

Deux piliers guident son action : l'approche inclusive et l'approche par les droits.

UNE ASSOCIATION INNOVANTE, ANCRÉE DANS LA SOCIÉTÉ

APF France handicap est le partenaire privilégié du développement de solutions d'accompagnement innovantes. Actrice de l'économie sociale et solidaire et employeur responsable et engagé sur les plans social et environnemental, APF France handicap est un membre actif de la société civile. L'association a toujours eu à cœur que chacun y trouve sa place, et soit, autant que possible, soutenu et associé aux décisions. Le fonctionnement démocratique interne repose principalement sur les adhérents, piliers essentiels de l'association. Ils élisent leurs représentants au sein des conseils. APF France handicap de département, de région et du Conseil d'administration et peuvent être élus dans ces mêmes instances. Grâce à son maillage territorial, avec ses 449 établissements et services sociaux et médico-sociaux, ses 96 délégations et ses 25 entreprises adaptées, APF France handicap emploie 15 000 salariés, accueille 35 000 usagers et 18 000 personnes adhérent à l'association. Enfin, elle peut s'appuyer sur un solide réseau de 12 500 bénévoles mobilisés dans ses délégations et lors des séjours organisés par APF Évasion. Ils sont à l'œuvre pour rompre l'isolement des personnes en situation de handicap.

S'ENGAGER

au quotidien
pour toutes et tous

Représenter les personnes en situation de handicap et leurs proches ;

Défendre et promouvoir leurs droits via des actions de plaidoyer, la mobilisation citoyenne, des actions de groupe, etc. ;

Sensibiliser l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap ;

Soutenir les personnes en situation de handicap et leurs proches ;

Créer du lien social ;

Accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle ;

Promouvoir l'emploi et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire et adapté ;

Dispenser des réponses sociales, des soins à domicile ou en établissement et des prestations de rééducation fonctionnelle pour les enfants ;

Proposer des solutions d'hébergement, médicalisé ou non, aux adultes ;

Apporter un soutien juridique spécialisé ;

Organiser des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs ;

Accompagner les familles dans le dépistage précoce du handicap ;

Apporter une information fiable aux personnes et à leur famille.



05 AXES stratégiques

SON PROJET ASSOCIATIF : « POUVOIR D'AGIR, POUVOIR CHOISIR » PROPOSE 5 AXES STRATÉGIQUES POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE.

01

Rendre les droits effectifs

02

Être acteur d'une société inclusive et solidaire

03

S'engager pour l'autonomie et l'auto-détermination des personnes

04

Construire ensemble pour être plus forts

05

Renforcer notre dynamique participative

GOUVERNANCE ET INSTANCES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Constituée des adhérents de l'association, l'Assemblée générale porte les orientations définies par les statuts et projet associatif et suit leur mise en œuvre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (voir ci-contre)

LES COMMISSIONS NATIONALES

La commission nationale « politique de la jeunesse » (CNPJ)

Elle est composée de jeunes adultes en situation de handicap qui font remonter les problématiques des adolescents et jeunes adultes auprès du Conseil d'administration et des acteurs de l'association.

La commission nationale « politique de la famille » (CNPF)

Elle apporte une information et un soutien continus aux familles et aux proches concernés par le handicap. Elle réunit trois groupes nationaux :

- * Parents d'enfants en situation de handicap
- * Parents en situation de handicap
- * Proches

LES CONSEILS APF FRANCE HANDICAP DE DÉPARTEMENT (CAPFD) ET DE RÉGION (CAPFR)

Ils sont les garants de la mise en œuvre locale des orientations associatives et politiques nationales d'APF France handicap et de la prise en compte des attentes et besoins exprimés par les adhérents.

LES GROUPES INITIATIVES NATIONAUX

Les groupes initiatives sont des espaces d'échanges, de concertation, de réflexions, d'information et d'actions sur des thèmes mobilisant notre réseau sur diverses thématiques :

- * Sclérose en plaques (SEP)
- * Difficulté d'élocution (DEC)
- * Cordées
- * Île aux Projets
- * Prison

LES RÉSEAUX THÉMATIQUES

Dans une volonté d'animation de son réseau associatif, en lien avec les régions et impliquant les expertises militantes et professionnelles, les cinq réseaux thématiques ont déjà été créés :

- * Accessibilité
- * Santé
- * Europe et international
- * Compensation
- * Emploi

Des groupes de travail ponctuels sont aussi créés en fonction des sujets d'actualités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

24 administrateurs élus par les adhérents, 18 vivant avec un handicap moteur et 6 parmi les autres membres de l'association, dont au moins 2 membres des familles de personnes en situation de handicap.

Le Conseil d'administration conduit les grandes orientations nationales de l'association définies par l'Assemblée générale. En lien avec la Direction générale, il prend les décisions permettant aux acteurs d'APF France handicap de mener les actions et la gestion des délégations établissements, services et entreprises adaptées.

LES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Vie du mouvement impulse la dynamique associative; renforce le lien avec les adhérents et leur place dans l'association.



Prospective et innovation dans l'offre de service répond aux logiques de parcours des personnes et aux besoins spécifiques ; porte, prévoit, invente de nouvelles offres de service.



Défense et promotion des droits et libertés développe l'ensemble des thèmes du plaidoyer d'APF France handicap et de ses revendications, avec une approche par les droits fondamentaux.



Finances-Ressources suit les comptes et les débats d'orientation budgétaire; examine le bilan social, le suivi des entreprises adaptées et le volet financier des contrats pluriannuels d'objectifs.

La composition du Conseil d'administration

Le bureau

Présidente



Pascale
Ribes

Vice-présidente



Isabel
Da Costa

Vice-président



Jacky
Decobert

Vice-président



Serge
Mabally

Trésorier



Jean-Manuel
Hergas

Trésorier-adjoint



Hervé
Delacroix

Secrétaire



Kareen
Darnaud

Secrétaire adjointe



Fiammetta
Basuyau-Bruneau

Les administrateurs



Christine
Beauverger



Meriem
Boumerdas



Loïc
Brissaud



Thibaud
Bry



Jean-Marie
Coll



Marie-Claude
Garcia



Philippe
Jeanneton



Marion
Legac-Padoux



Fabienne
Levasseur



Noëlle
Mary-Llopis



Alain
Peutot



Jean-Luc
Pons



Laurent
Quaranta



Alain
Rochon



Hélène
Vallantin-Dulac

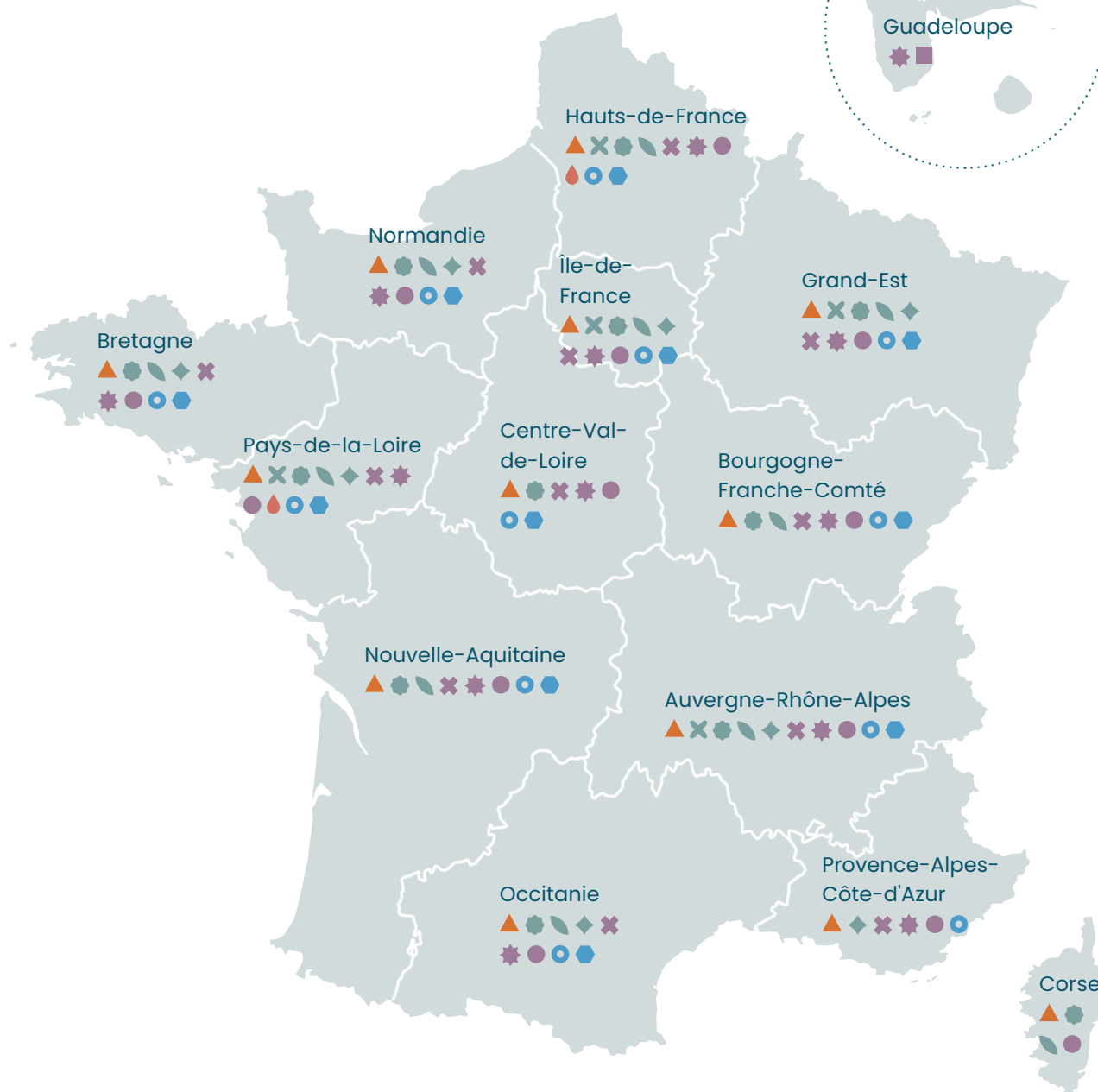
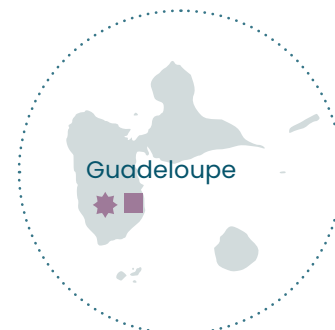


Catherine
Verneau

APF FRANCE HANDICAP EN BREF

ACTIVITÉS ET CHIFFRES CLÉS

Une organisation nationale, pilotée par le Conseil d'administration, la Direction générale et 12 directions régionales, dont le projet associatif est porté sur tout le territoire par plus de 550 délégations, établissements, services et entreprises adaptées.



▲ Délégation APF France handicap

● SSR (Tous publics)

Structures Enfants-Adolescents

- ✕ CAMSP
- SESSAD
- IEM
- ◆ EEAP

Structures Adultes

- ✕ Accueil de jour
- ✱ SAVS, SAMSAH, SAAD, SSIAD, SPASAD
- Habitats inclusifs, foyers, FAM-MAS
- CRICAT

Structures APF Entreprises

- Entreprises adaptées
- Ésat

Chiffres clés

18 000 adhérents dont **700** élus dans des conseils de département et de région

15 000 salariés

35 000 personnes accueillies dans nos structures d'accompagnement

12 500 bénévoles dont **6 500** réguliers

180 000 donateurs dont **34 000** réguliers pour un total de **520 000** dons



96 délégations sur **46** territoires

Faire Face



faire-face.fr

Un magazine bimestriel et un site d'information pour mieux vivre le handicap au quotidien

8 200 abonnés (magazine)

3 500 000 visiteurs uniques/an (site internet)

APF Évasion

apf.evasion.org

Des séjours pour jeunes et adultes, en France et à l'étranger

68 séjours de vacances

501 vacanciers et **730** accompagnateurs

APF Formation

formation.apf.asso.fr

La formation et le conseil au service des acteurs des secteurs médico-social et associatif

4 932 stagiaires

605 sessions de formation

Mand'APF France handicap

22 services mandataires répartis sur

44 départements

474 structures d'accompagnement

148 structures pour enfants et adolescents

27 centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

72 services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD)

36 instituts d'éducation motrice (IEM) et instituts d'éducation motrice et de formation professionnelle (IEM-FP)

13 établissements et services pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP)

3 structures de soins médicaux et de réadaptation (SSR)

272 structures pour adultes

9 solutions d'habitat alternatif (APEA, appartements tremplin, appartements d'insertion et résidences)

48 foyers d'accueil médicalisé (FAM)

47 foyers

20 maisons d'accueil spécialisé (MAS)

13 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

52 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

74 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

3 services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)

5 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

1 centre de ressource, d'informations et de conseils sur les aides techniques (CRICAT)

51 structures APF Entreprises

25 entreprises adaptées (EA)

26 établissements et services d'aide par le travail (Ésat)



Association reconnue d'utilité publique